



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/43/PV.62  
6 décembre 1988

FRANCAIS

---

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 62e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 29 novembre 1988, à 10 heures

**Président :** M. HUERTA-MONTALVO (Equateur)  
(Vice-Président)

**puis :** M. CAPUTO (Argentine)  
(Président)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [36] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapports du Secrétaire général
- d) Rapport de la Commission politique spéciale
- e) Projets de résolution

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies : Note du Secrétaire général [7] (suite)

Rapport du Conseil de sécurité [11]

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections [16] (suite)

e) Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés : Note du Secrétaire général

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [17] (suite)

k) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : Note du Secrétaire général

Programme de travail

En l'absence du Président, M. Huerta Montalvo (Equateur), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- A) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/43/22)
- B) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/43/44)
- C) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL ((A/43/682, A/43/699, A/43/786)
- D) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/43/802)
- E) PROJETS DE RESOLUTION (A/43/L.30 A A/43/L.38, A/43/L.41, A/43/L.42).

M. ANKA (Nigeria) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais m'associer aux orateurs qui ont déjà pris la parole pour dire combien nous sommes heureux de voir M. Caputo, de l'Argentine, présider les travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous ne doutons pas que sa présidence comptera parmi les plus importantes dans les annales des Nations Unies.

La question que nous examinons actuellement au titre du point 36 de l'ordre du jour n'est pas nouvelle. Le point de l'ordre du jour sur la politique d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud figure au programme de travail de l'Assemblée depuis 1946. Le fait que nous en discutons encore cette année semble suggérer que la question de l'apartheid a un caractère irréductible. A dire vrai, bien que ma délégation soit tout à fait disposée à participer aux discussions sur la question, nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un problème insoluble. Nous ne croyons pas non plus que ce soit un problème insoluble pour l'Organisation.

L'apartheid existe parce que certains d'entre nous tolèrent son existence. L'apartheid est florissant parce qu'il reçoit appui et secours de certains pays et peuples. En fait, l'apartheid a survécu jusqu'à présent parce que certains Etats Membres n'ont pas fait preuve du courage civique et de la rectitude morale nécessaires pour le défier comme ils ont défié le fléau du nazisme.

Au fil des ans, tout ce qu'il y avait à dire sur le caractère infâme de l'apartheid a déjà été dit dans cette grande salle. Toutes les résolutions qui mettraient fin à l'apartheid ont été envisagées, rédigées et ont fait l'objet d'un vote aux Nations Unies. Alors, pourquoi l'apartheid persiste-t-il encore?

M. Anka (Nigéria)

Pourquoi ce fléau de notre temps, ce crime honteux contre notre civilisation et contre l'humanité continue-t-il de prospérer? Voilà les questions que nous devons nous poser alors que nous entamons un nouveau débat sur cette question.

Depuis le dernier examen par cette assemblée de la question de l'apartheid, de nombreux événements sont intervenus en Afrique du Sud. Malgré les résolutions que nous avons adoptées il y a un an, le régime raciste de Pretoria a continué de provoquer des bouleversements incessants parmi les populations sud-africaines et les Etats voisins. Ces activités ont été pleinement documentées dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid à la quarante-troisième session (A/43/22). Comme d'habitude, le Comité spécial a rapporté de manière circonstanciée détaillée les activités criminelles et néfastes du régime raciste. Outre une analyse exhaustive des événements globaux concernant la campagne contre l'apartheid, le rapport fournit des informations et des chiffres incontestables en nous signalant les Etats, les événements et les personnes qui appuient l'apartheid.

En présentant son rapport, le Comité spécial s'est acquitté de sa tâche de façon très louable. Le rapport est succinct, comme on pouvait s'y attendre, mais il est dénué de passion et reste neutre. Le Comité spécial mérite toutes nos félicitations, mais plus encore il exige que nous fassions preuve de courage en étudiant le rapport et que nous agissions conformément à ses recommandations. La seule façon de renforcer la crédibilité de cet excellent rapport est de ne pas le traiter à la légère - brisant ainsi avec la pratique passée -, mais de mettre en pratique ses recommandations et conclusions.

On ne pourra jamais assez souligner la gravité de la situation qui règne en Afrique du Sud. On ne peut espérer, comme le font certains Etats, que le défi moral que nous pose à tous la question de l'apartheid disparaîtra parce que nous le souhaitons. Nous avons parlé du fardeau moral que l'apartheid fait peser sur nous tous mais surtout de la responsabilité qui incombe à tous les Etats Membres de cette organisation de faire cesser l'apartheid.

Le fait que l'apartheid - qualifié de crime contre l'humanité - survive encore aujourd'hui en Afrique du Sud est attribuable avant tout à une raison : notre incapacité collective à discerner les domaines où le régime raciste est le plus vulnérable et à appliquer en conséquence les sanctions nécessaires. Au refus d'imposer les sanctions appropriées contre l'Afrique du Sud se trouve implicitement liée la notion fallacieuse avancée par certains Etats que l'application de

M. Ayika (Nigeria)

sanctions globales et obligatoires causerait le plus grand tort aux Sud-Africains noirs. Mais il existe également un raisonnement tangentiel à cet argument, que ses tenants ne prennent jamais la peine d'expliquer bien qu'il serve leurs plus grands intérêts.

Les supporters de l'apartheid ne nous disent pas, comme ils devraient honnêtement le faire, que le système d'esclavage de l'apartheid leur est si profitable et que tant d'emplois dans leurs pays respectifs dépendent maintenant de l'apartheid qu'il est devenu difficile, sinon impossible, à leurs gouvernements de se dissocier de l'apartheid. En outre, ils ne nous disent pas que leurs gouvernements considèrent le régime de l'apartheid comme un allié sûr et que, tel étant le cas, ils ne veulent pas prendre de risques avec un autre gouvernement, pas même un gouvernement démocratique qui pourrait émerger une fois l'apartheid détruit.

On ne nous dit pas grand-chose des raisons pour lesquelles l'apartheid est si religieusement appuyé par quelques-uns, mais cela ne veut pas dire pour autant que nous ignorons ou que nous ne comprenons pas ce qu'il en est. Tout comme l'ironie et les contradictions de certains arguments et de certaines actions ne nous échappent pas, nous savons fort bien que c'est le pouvoir exécutif de certains gouvernements et non pas les peuples ni leurs législateurs élus qui continuent d'appuyer l'apartheid. Nous savons que dans un certain pays alors qu'une école de pensée appelle l'Afrique du Sud un allié sûr, une autre école, qui appartient au courant dominant de ce pays et qui est progressiste et responsable, appelle la même Afrique du Sud un "Etat terroriste". Ce paradoxe ne nous échappe pas.

Nous savons également qu'alors même que nous demandons l'application de sanctions obligatoires en tant que seul moyen pacifique de démanteler l'apartheid, certains Etats s'y opposent afin de protéger la croissance extraordinaire des échanges commerciaux qui ont lieu entre eux et l'Afrique du Sud. Cette croissance, qui s'étend aux domaines militaires, techniques et stratégiques, est néanmoins un témoignage choquant du manque d'intérêt de la part de ces Etats pour le sort de la population opprimée d'Afrique du Sud et une indifférence manifeste devant la perte de leurs droits inaliénables. Plus important encore, cette pratique de deux poids deux mesures est devenue le paramètre par lequel nous pouvons mesurer l'engagement moral de tout Etat, par opposition à sa politique dictée par le profit matériel, à l'égard de la question de l'apartheid.

M. Anka (Nigéria)

En considérant le paradoxe que constitue la réaction mondiale à l'apartheid, je ne peux m'empêcher de répéter que ma délégation est atterrée devant cette réaction, et plus encore de voir que le Conseil de sécurité des Nations Unies n'a pas su imposer les sanctions requises à l'Afrique du Sud. Nous sommes depuis longtemps convaincus que la communauté internationale possède à la fois l'autorité et les moyens nécessaires pour contraindre l'Afrique du Sud raciste à se conformer à des règles internationales acceptables. Ce qui fait défaut, c'est la volonté d'agir et d'adopter des mesures qui soient des représailles équitables appropriées au caractère dépravé de l'apartheid.

Par suite de l'attitude de certains Etats, la communauté internationale s'est placée sans s'en rendre compte dans une impasse tragique en ce qui concerne la question de l'Afrique du Sud. Il semble qu'il ne soit possible ni d'avancer ni de reculer. Alors qu'après l'échec et le rejet de la politique d'engagement constructif, ses architectes font tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher la majorité de gouverner en Afrique du Sud, les Noirs sud-africains continuent de souffrir et de périr, et leurs souffrances sont bien pires que celles que pourraient provoquer des sanctions obligatoires. En outre, nous en sommes actuellement au point où les efforts tentés par certains membres blancs de la communauté sud-africaine pour amener un changement véritable échouent le plus souvent en raison des seules déclarations de certains Etats selon lesquelles l'Afrique du Sud trouvera toujours un soutien auprès de ses alliés occidentaux. Pendant combien de temps allons-nous tolérer ce borbier politique? Pendant combien de temps allons-nous abdiquer les responsabilités que nous impose la Charte des Nations Unies à l'égard de l'apartheid en Afrique du Sud?

Il est naturel que, dans une lutte telle que celle que nous menons contre l'apartheid, nous soyons dominés par nos émotions. Mais la réaction affective que suscite cette question ne fait que refléter nos préoccupations et nos frustrations. Nous veillons toutefois à ce qu'elle n'obscurcisse pas notre jugement. C'est pourquoi ma délégation tient à dire très clairement et fermement qu'elle désapprouve totalement les contacts entre le Président raciste P. W. Botha et certains des dirigeants africains. Nous sommes opposés à ces contacts car nous estimons qu'ils ne peuvent que concourir à permettre au régime de Botha de sortir de son isolement actuel en Afrique. Ces contacts ne présentent aucun intérêt puisque l'Afrique du Sud n'a rien à offrir de tangible en échange.

M. Anka (Nigéria)

De même, nous sommes indignés de voir que les relations commerciales s'intensifient entre certains Etats et l'Afrique du Sud au moment où de nombreux autres Etats se retirent et, en fait, coupent les liens commerciaux. Pris dans son ensemble, leur rôle est inquiétant étant donné qu'ils entretiennent des relations commerciales très actives avec le reste de l'Afrique libre. De même, nous sommes profondément préoccupés de voir que les armes et le pétrole continuent d'affluer en abondance en Afrique du Sud. Le rapport du Comité spécial a très clairement souligné le rôle d'Israël et de la République fédérale d'Allemagne dans la question des armes. Le rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud a également donné des preuves concrètes de ces violations. Nous ne pouvons que demander aux Etats concernés de demeurer fidèles à notre organisation en se conformant à ses résolutions sur l'apartheid. Si les mesures prises par l'Etat d'Israël dans le domaine des sports et dans d'autres domaines constituent un pas dans la bonne direction, cet Etat doit en faire davantage pour convaincre l'Assemblée que sa collaboration avec le régime raciste s'est véritablement ralentie.

Ma délégation a souvent exprimé très clairement son inquiétude de voir certains Etats accorder quelque crédit à l'Afrique du Sud. Nous nous sommes occupés très activement de la question de l'apartheid et nous sommes par conséquent bien placés pour juger du manque de bonne foi de l'Afrique du Sud dans toutes négociations. La non-application de la résolution 435 (1978) sur la Namibie en constitue un exemple frappant. Dix ans après, cette résolution n'est toujours pas appliquée et les nombreux faux départs et autres manoeuvres trompeuses de l'Afrique du Sud montrent bien qu'on ne pourra jamais compter sur le régime raciste. Par conséquent, ma délégation trouve pour le moins étrange que certains Etats en soient encore à demander la réforme de l'apartheid et un règlement négocié aux problèmes de ce pays. Nous sommes fermement convaincus, pour notre part, que l'apartheid ne peut pas être réformé. L'apartheid doit être démantelé, et cela ne peut se faire que par l'imposition de sanctions globales et obligatoires.

Parmi les mesures prises récemment par le régime d'apartheid, ma délégation s'est interrogée sur celles qui pourraient justifier une réévaluation de notre position contre ce régime. Nous n'en voyons aucune; aucune qui, d'une façon ou d'une autre, laisserait penser que le régime raciste ait fait quoi que ce soit qui rachète le moins du monde son comportement antérieur; nous n'en voyons aucune.

M. Anka (Nigeria)

Nelson Mandela est toujours en prison, même si c'est sur son lit de malade. D'innombrables détenus et autres prisonniers politiques sont toujours incarcérés. Des organisations interdites, des groupes et des particuliers frappés par des mesures d'interdiction n'ont pas recouvré leur liberté d'action. L'état d'urgence continue comme avant. L'apartheid est toujours en vigueur. Il se caractérise toujours par sa nature malfaisante, plus que jamais injustifiable, immoral et intransigeant.

Comment pouvons-nous même envisager que le régime de l'apartheid soit disposé à s'orienter vers le changement alors que le mois dernier encore, le 26 octobre, il a organisé un simulacre d'"élections municipales"? Nous sommes heureux de voir qu'à l'exception des deux Etats Membres qui se sont abstenus, cette assemblée a voté à l'unanimité pour la résolution qui condamne ces élections. Nous devons tous faire preuve du même courage lorsque nous voterons pour les autres résolutions sur l'apartheid après le présent débat.

Ma délégation estime qu'un dialogue constructif permettrait d'aboutir à une solution pacifique de la crise. C'est pourquoi nous participons au présent débat. Nous demandons à l'Afrique du Sud de faire de même en participant aux débats relatifs à sa politique d'apartheid. Cela vaut également pour ses partisans. Si l'Afrique du Sud veut s'engager dans un dialogue constructif, elle doit tout d'abord libérer tous les prisonniers politiques, réhabiliter toutes les organisations interdites et amorcer des négociations avec les dirigeants authentiques de l'Afrique du Sud noire. Les défenseurs du régime sud-africain ne doivent plus concevoir un dialogue constructif comme un instrument de leurs visées étroites et des négociations comme n'ayant pour seul objet de protéger les intérêts du régime raciste et les intérêts économiques et stratégiques d'un petit nombre. Un dialogue constructif doit s'effectuer sous forme de discussions ouvertes sur la façon de mettre un terme au gouvernement par la minorité en Afrique du Sud, à la déstabilisation des Etats de première ligne et à la vague de violence qui caractérise l'apartheid. Un tel dialogue doit également porter sur la façon d'empêcher le bain de sang dans lequel ce pays risque de plonger.

Ma délégation est fermement convaincue que les progrès réalisés récemment vers la paix mondiale doivent s'étendre et que leurs effets doivent être ressentis dans la sous-région de l'Afrique australe. C'est avec cette conviction que le 29 septembre dernier, mon ministre des affaires étrangères, M. Ike Nwachukwu, a prié l'Assemblée de convoquer en 1989 une session extraordinaire sur l'apartheid



M. Anka (Nigeria)

et ses effets destructeurs en Afrique australe. Nous espérons vivement que l'Assemblée jugera opportun de tenir cette session extraordinaire et émettra un vote favorable à cet égard.

Je me contenterai de dire que nous estimons également qu'une telle session donnerait à chaque Etat Membre de l'Organisation l'occasion de reformuler la position de son pays sur cette question urgente. Nous sommes conscients de la dynamique du système international et des changements de politique qu'entraînent les changements de gouvernement. Nous voulons croire que ces changements s'étendront à la question de l'apartheid. Nous voulons également croire qu'une telle session amènera les Etats qui s'abstiennent traditionnellement de prendre la parole sur cette question au cours du débat de revoir leur position. Ces Etats ne devront plus seulement se contenter de s'asseoir et d'écouter le débat, de voter contre les projets de résolution ou de s'abstenir et ensuite d'expliquer leur vote après le vote. En tant qu'Etats Membres de cette organisation, il incombe à tous de participer à la recherche de solutions aux conflits qui existent dans le monde.

Pour conclure, je tiens à rappeler les propos d'un éminent fils de l'Afrique du Sud, le révérend Allan Boesak. Il a parlé en ces termes de ceux qui posent des questions sur notre attitude à l'égard de l'Afrique du Sud :

"Quiconque souhaite nous demander ce que nous avons accompli devrait plutôt demander ce que le Gouvernement sud-africain a accompli au cours de ces années... Nous avons appris à dire haut et clair que l'apartheid est un cancer dans le corps politique du monde, un crime contre l'humanité et une honte pour notre terre, et que nous continuerons à résister..."

Nous pensons, nous aussi, que l'apartheid est un cancer dans notre monde et qu'il doit être excisé par tous les moyens.

M. POSTONICZ (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Nous voici réunis une fois de plus à l'Assemblée générale pour examiner l'une des questions les plus controversées et l'un des points les plus anciens de l'ordre du jour, l'apartheid. Ce système odieux demeure une source de tensions en Afrique du Sud et dans la partie australe de l'Afrique.

Qu'il me soit permis de rendre un hommage tout particulier au Comité spécial contre l'apartheid qui joue un rôle crucial pour sensibiliser l'opinion publique internationale quant au sort du peuple opprimé d'Afrique du Sud et pour former une alliance mondiale contre l'apartheid. Le rapport du Comité spécial à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale (A/43/22) fournit la preuve incontestée d'une oppression grandissante et d'une situation de plus en plus mauvaise en Afrique du Sud et dans la région au cours de l'année écoulée.

L'état d'urgence semble être devenu permanent. Il confère un semblant de légalité à la répression brutale, aux détentions, aux actes de violence et même à la torture qui persistent. Le Gouvernement a décidé d'interdire 17 organisations non gouvernementales démocratiques et de limiter les activités du Congress of South African Trade Unions. Ces organisations opéraient de manière licite et publique et étaient vouées à la non-violence. Leur seul crime était de s'opposer à l'apartheid.

Les médias ont été soumis à des mesures de censure draconiennes et frappés de fortes restrictions quant aux nouvelles qu'ils peuvent publier. Des journaux ont été interdits et la campagne visant à les museler a atteint son point culminant en octobre 1988, lorsque les autorités ont infligé un "ordre de suspension de 28 jours" au Weekly Mail.

Une autre vague de répression a eu lieu sous forme d'une tentative du Gouvernement d'étouffer l'opposition aux élections municipales factices qui ont eu lieu en octobre dernier. Les élections ont été rejetées par la grande majorité de la population noire et condamnées à une écrasante majorité par l'Assemblée générale dans la résolution 43/13.

La situation est sombre dans ce pays troublé et le régime raciste reste sourd aux appels de la communauté internationale qui souhaiterait qu'il entame un dialogue substantiel avec des représentants véritables de la majorité pour susciter des changements pacifiques.

M. Postowicz (Pologne)

Encore que certains indices soient là pour indiquer que la pression internationale commence à se faire sentir et que les sanctions économiques sélectives appliquées à l'encontre de l'Afrique du Sud par certains de ses principaux partenaires commerciaux augmentent le prix du maintien de l'apartheid, nous restons profondément inquiets parce que, à part quelques ajustements superficiels, Pretoria n'a rien fait pour démanteler la structure de l'apartheid. En réalité, après des décennies de protestations de la part de la communauté internationale, la politique sous-jacente du régime raciste n'a pas changé.

Il est des périodes de l'histoire où la sagesse et la prévoyance politiques exigent que des catastrophes prévisibles soient devancées par une action préventive pacifique. Il n'est pas douteux que cela soit le cas aujourd'hui. Il nous faut donc agir avec conviction. Il nous faut encourager les adversaires de l'apartheid en leur montrant que la communauté internationale s'associe à leur cause. Il nous faut démontrer nettement que le système d'apartheid est intolérable, que les hommes de tous les pays ne ressentent que de la répugnance à son égard et que, en l'absence de changements fondamentaux, Pretoria ne peut compter avoir des relations normales avec le reste du monde.

Aucune autre question n'unit autant les Etats Membres des Nations Unies que la condamnation de l'apartheid. Le peuple opprimé d'Afrique du Sud a le droit d'exiger que la communauté internationale prenne des mesures efficaces pour faire pression sur le gouvernement raciste, afin qu'il soit mis fin au système abominable de l'apartheid.

Nous continuons de croire que la seule mesure pacifique efficace propre à venir à bout de l'apartheid réside dans un effort international concerté visant à isoler l'Afrique du Sud politiquement, économiquement et socialement. Les sanctions économiques sont devenues aujourd'hui un symbole. L'alliance occidentale semble également se rendre compte de plus en plus qu'il est politiquement nécessaire de les renforcer. Les effets économiques de ces sanctions seraient fortement accrus si les Etats-Unis, les 12 Etats membres de la Communauté européenne et le Japon se mettaient d'accord sur un programme de sanctions énergiques et concertées. Leur effet psychologique et leurs résultats s'en trouveraient également renforcés.

M. Postowicz (Pologne)

La Pologne s'associe à l'espoir universel de voir se produire un changement pacifique en Afrique du Sud, avec la fin de l'oppression, de la violence et de la brutalité et avec le rétablissement des droits de l'homme, de l'égalité et des libertés fondamentales. Voilà pourquoi nous demandons que l'on redouble d'efforts au plan international pour rechercher et appuyer une solution politique qui viendrait remplacer l'apartheid par un système fondé sur l'égalité et la justice raciales.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : S'il y a à l'ordre du jour un point autour duquel l'unanimité de tous les Membres de notre organisation se fait, c'est bien le point 36 intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain".

En effet, tous les Etats Membres indistinctement, à l'exception de l'Afrique du Sud, s'accordent à condamner la politique d'apartheid sous toutes ses formes en cette fin du XXe siècle et personne ne peut comprendre, à l'exception des racistes sud-africains eux-mêmes, qu'une minorité représentant 4,5 millions de personnes puisse imposer à près de 29 millions de Noirs une ségrégation discriminatoire fondée uniquement sur la couleur de la peau, comme s'il était donné à chaque être humain de choisir sa couleur de peau avant de naître.

Maintenir la suprématie et les privilèges économiques de cette minorité blanche et raciste recule l'histoire universelle au temps de l'esclavage et de la traite des Noirs et constitue l'ultime objectif de l'apartheid.

En cette période où les annales de notre organisation enseignent qu'à peine quelques territoires, approximativement 14, de la Nouvelle-Calédonie à Sainte-Hélène en passant par Tokélaou, les Bermudes et d'autres, demeurent encore sous domination coloniale tel qu'il ressort du rapport de la Quatrième Commission adopté le 22 novembre dernier par l'Assemblée générale, presque tous les Etats et pays du monde se sont émancipés pour accéder aux principes que contient la Déclaration universelle des droits de l'homme dont nous célébrerons bientôt le quarantième anniversaire.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

La Déclaration universelle des droits de l'homme a reconnu à chaque être humain un droit égal à son homologue quelles que soient sa couleur de peau, sa race et sa religion.

La Déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV) sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux est venue compléter cette déclaration universelle en affirmant le droit à l'autodétermination de tous les peuples assujettis sous quelque forme que ce soit.

Si d'un côté, l'esclavage a été aboli successivement en 1833 en Angleterre, en 1848 en France et en 1865 aux Etats-Unis d'Amérique, par contre, dès 1947, le premier peloton des territoires colonisés à devenir indépendants fut l'Inde et le Pakistan suivi en 1958 et 1960 par le second peloton d'Etats africains et autres. Ce mouvement de l'émancipation des peuples du monde doit par conséquent se poursuivre pour éliminer toute la catégorie des territoires sous domination coloniale conformément à la résolution portant sur la Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme adoptée le 22 novembre dernier par notre assemblée et proclamant la décennie 1990-2000 "Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme".

Ainsi, le chemin à parcourir demeure encore un objectif à moyen terme étant donné qu'après l'indépendance de la Namibie et celle des autres territoires qui ont été énumérés, l'Afrique du Sud apparaîtra sur la face du monde comme le seul bastion du colonialisme et de l'esclavagisme même étant entendu que l'apartheid n'est que synonyme d'esclavagisme en tant qu'organisation sociale basée essentiellement sur l'exploitation de la main-d'oeuvre noire en vue d'enrichir la minorité blanche.

Car l'apartheid en tant que système de gouvernement n'est que le symbole d'une stratégie dont les structures ne diffèrent en rien du système colonialiste que le monde a connu ainsi que de l'esclavagisme.

En limitant par des contrôles systématiques les possibilités que peut avoir la population noire d'habiter, de travailler, de fréquenter un établissement scolaire, de mettre un enfant au monde et d'être enterré sur le lieu de son choix, la minorité blanche sud-africaine perpétue, en le perfectionnant, le colonialisme en Afrique du Sud où 87 % du territoire est réservé aux Blancs représentant seulement 13,7 % de la population totale alors que 13 % seulement du territoire est alloué aux Africains qui comptent, eux, 75,3 % de la population totale.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

On constatera dès lors le renversement des proportions qui explique à sa juste valeur l'inadéquation de l'éthique raciste de l'apartheid. Convient-il encore de mentionner que les 13 % des terres attribuées aux Africains sont les moins fertiles et se trouvent divisées en 10 régions géographiques distinctes et non contiguës appelées bantoustans, homelands ou encore Etats nationaux.

Les Africains déclarés citoyens des bantoustans perdent d'office leur citoyenneté sud-africaine même s'ils sont domiciliés en dehors de bantoustans. Tous ces mécanismes cachent une seule chose, à savoir la volonté de la minorité blanche raciste de poursuivre impunément une politique abjecte de supériorité en vue de dénier aux Noirs leur droit au vote, leur droit politique, bref leur droit de participer sur une base égale à la gestion de la chose publique.

Les 18 Etats membres du Comité spécial contre l'apartheid placés sous la direction dynamique de notre éminent collègue, le Représentant permanent du Nigéria, M. Garba, à qui j'adresse ici mes félicitations les plus sincères pour la compétence et le dévouement dont il fait montre à la tête de ce comité, ont suivi de près la situation qui prévaut actuellement en Afrique du Sud et ont soumis à notre attention un rapport éloquent qui indique clairement que l'apartheid se renforce de plus en plus et accroît ses méthodes de répression à l'endroit de la population noire.

Confronté à trois crises simultanées à la fois d'ordre politique, économique et militaire, le régime raciste et minoritaire d'Afrique du Sud cherche de nouvelles voies pour s'enraciner tout en ignorant les résolutions et recommandations de l'Organisation des Nations Unies le sommant d'extirper l'apartheid de son système en vue d'asseoir une société démocratique et non raciale fondée sur la justice, la liberté et l'égalité.

Depuis 1974, l'Assemblée générale a exclu la délégation sud-africaine de ses travaux tant que ce pays continuerait à pratiquer l'apartheid. Mais sur le plan politique, les élections fantoches et illégales organisées par ce régime raciste en Afrique du Sud ont permis au parti conservateur d'extrême droite d'occuper près de 92 conseils municipaux en étendant ainsi son contrôle politique sur la presque totalité du territoire rural.

Par contre, ceux des libéraux qui s'opposent à l'apartheid ont perdu leurs postes électoraux au profit des conservateurs. Le Parti nationaliste lui-même, que dirige Botha, a à peine survécu à ces élections.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaire)

Cette crise politique entre les trois grands partis qui aurait dû affaiblir l'apartheid, le renforce davantage en ce sens que la victoire des conservateurs durcit les méthodes de ségrégation et impose des sièges séparés entre Noirs et Blancs dans les parcs, dans les salles de cinéma, dans les restaurants, dans les autobus, et j'en passe.

Le régime a une fois de plus battu le record d'exécutions par pendaison en ce sens qu'en 1987, il y a eu 168 cas de pendaison et qu'en 1988 il a déjà été enregistré plus de 115 cas de pendaison alors que 274 prisonniers attendent encore de subir le même sort.

Les tentatives politiques d'attirer certains Noirs aux élections municipales se sont transformées en fraude électorale en ce sens que sur le total des Noirs inscrits pour voter, soit près de 280 000 sur une population noire de 29 millions, représentant ainsi à peine 1 % de cette population, 30 % de ce 1 % seulement ont participé effectivement au vote.

Au plan économique, les quelques sanctions qui ont été imposées à l'Afrique du Sud ont eu quelques effets sur l'économie du pays en accentuant son déficit budgétaire et en encourageant les syndicats COSATU et NACTU à mobiliser leurs adeptes et membres qui se chiffrent à l'heure actuelle à plus de 120 000 en vue de paralyser la production et la croissance économique de ce pays. La grève généralisée décrétée du 6 au 8 juin 1988 par ces deux syndicats n'a-t-elle pas coûté quelque 3,5 millions de dollars à ce régime?

Désormais, le régime raciste devra reconsidérer les rapports du patronat avec les syndicats et chercher à composer avec ces derniers. Ici encore, seul un dialogue franc et basé sur la sauvegarde des intérêts mutuels en présence pourra être accepté à la longue.

La troisième crise d'ordre militaire que subit le régime sud-africain se manifeste par le désistement des soldats blancs à servir sous le drapeau. En effet, depuis que l'un d'eux a refusé de se faire enrôler dans l'armée et s'est vu condamné à six ans de prison, 156 autres se sont joints à lui dès le lendemain de cette condamnation.

Cette analyse de la situation qui prévaut à l'heure actuelle en Afrique du Sud explique à suffisance les différentes pressions que tant la communauté

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaire)

internationale que les Etats Membres individuellement ainsi que le Comité spécial contre l'apartheid continuent d'exercer sur le régime raciste d'Afrique du Sud afin de le convaincre de reconnaître les droits fondamentaux des Africains en Afrique du Sud et d'abolir par conséquent son système odieux qualifié de crime contre l'humanité, appelé apartheid.



M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

C'est dans ce contexte seulement qu'il convient de situer les différentes rencontres que le Président Botha a eues avec certains dirigeants africains, dont le mien - je veux dire le Président-fondateur du Mouvement populaire de la révolution, Président de la République, le maréchal Mobutu Sese Seko - le 1er octobre dernier à Gbado-lite, lesquelles rencontres ont engagé le Président Botha à libérer Nelson Mandela à l'issue des soins qui lui sont prodigués à l'hôpital et de commuer la peine de mort des six prisonniers de Sharpeville en un emprisonnement de quelques années.

Le 24 novembre dernier, ces décisions ont été annoncées par le Gouvernement sud-africain, et le samedi 26 novembre dernier a été libéré inconditionnellement également le frère Mothopeng, un des leaders du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), âgé de 75 ans, qui a passé de nombreuses années en prison. Ma délégation souhaite vivement que le leader du PAC Mothopeng soit autorisé par les autorités sud-africaines à sortir du pays pour se faire mieux soigner à l'extérieur.

Le Zaïre estime que les pressions de tous genres doivent être maintenues sur ce régime afin de l'amener à abandonner son organisation administrative et raciale actuelle en vue d'engager un processus de dialogue avec le peuple noir sud-africain devant aboutir à une démocratie réelle où chaque citoyen participerait à la vie politique et économique du pays. Une constitution garantissant les principes de la démocratie devrait remplacer le système d'apartheid incriminé par l'ensemble de la communauté internationale. Le Zaïre a encouragé les négociations quadripartites qui ont été menées sur la situation en Afrique australe et qui ont abouti aux Accords de Genève et il demeure convaincu qu'une stricte et intégrale application de ces accords garantirait à la fois l'intégrité territoriale de l'Angola et l'indépendance de la Namibie. Le régime sud-africain, qui vient d'engager ce dialogue avec les autres parties intéressées à la situation en Afrique australe, doit maintenant l'orienter vers l'intérieur de son propre pays, plus précisément avec la majorité africaine, afin de parvenir à l'éradication totale de l'apartheid.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale est amenée à examiner une fois de plus la situation tragique en Afrique du Sud. La politique de discrimination raciale et la violation systématique des droits de l'homme dans ce malheureux pays demeurent une source grave de soucis et d'indignation pour la communauté internationale.

M. Aksin (Turquie)

Le régime d'apartheid en Afrique du Sud raciste est une violation flagrante des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. En dépit des nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour condamner ce régime abominable, l'Afrique du Sud s'entête à ne faire aucun cas de la réprobation universelle et s'est jusqu'ici refusé à apporter un changement radical à ses politiques raciales. L'élimination complète de l'apartheid constitue la seule solution acceptable.

Malheureusement, la situation ne s'est pas améliorée depuis la dernière session de l'Assemblée générale, et la violence continue de causer de grandes souffrances humaines en Afrique du Sud.

Une répression massive contre tous les adversaires de l'apartheid contraint la majorité noire à protester partout dans le pays, ce qui provoque, en retour, des répressions draconiennes. Il y a 10 jours à peine, quatre dirigeants noirs d'organisations anti-apartheid ont été déclarés coupables de crimes contre l'Etat après qu'un juge eut accepté la thèse du Gouvernement sud-africain qu'il était possible de commettre ces crimes sans qu'il y ait violence. Toutefois, les pressions internes et internationales exercées récemment contre l'Afrique du Sud ont eu des effets modestes mais tangibles. Nous avons été heureux d'apprendre que la peine de mort imposée aux Six de Sharpeville avait été commuée. Nous avons également été heureux d'apprendre que Zephania Mothopeng avait été remis en liberté la semaine dernière après neuf années de prison. Cela pourrait être un geste significatif s'il s'agissait d'un premier pas vers la libération de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers et détenus politiques.

Comme l'a dit le Secrétaire général à la récente réunion du Comité spécial contre l'apartheid organisée à l'occasion de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud,

"La tragédie de l'Afrique du Sud est exacerbée par le fait que certains des dirigeants noirs qui seraient des participants essentiels à toute négociation de paix sont toujours emprisonnés." (A/AC.115/PV.621, p. 6)

La répression brutale de l'opposition non violente est la preuve concluante de la résistance de l'Afrique du Sud au changement. Les autorités se refusent à reconnaître que le régime d'apartheid, qui porte en soi les germes de la violence,

M. Aksin (Turquie)

est la raison principale de la situation explosive en Afrique du Sud. Dans ce contexte, l'état d'urgence qui a été reconduit en juin dernier a contribué à aggraver davantage le climat politique. Un autre fait regrettable a été la tenue, le 26 octobre 1988, d'élections municipales raciales qui faisaient suite aux propositions constitutionnelles de 1983 visant à perpétuer le régime actuel de ségrégation raciale.

Le Gouvernement sud-africain doit bien comprendre que, tant qu'il n'aura pas totalement démantelé sa politique d'apartheid et instauré les conditions nécessaires pour une véritable évolution vers le gouvernement par la majorité et de l'égalité raciale, l'Afrique du Sud continuera de s'éloigner davantage d'une paix réelle et sombrera dans la guerre civile.

Cet état de choses menace sérieusement la paix et la sécurité en Afrique australe et est aggravé par l'agression militaire de l'Afrique du Sud contre des Etats voisins. L'occupation persistante de la Namibie par l'Afrique du Sud est un autre aspect préoccupant de cette triste situation. Toutefois, je tiens à souligner que nous avons été encouragés par le récent accord de paix en Afrique du Sud-Ouest accepté par l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud. Nous espérons sincèrement que ce fait nouveau mènera sans autre retard à l'octroi de l'indépendance à la Namibie par l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Mon gouvernement, profondément préoccupé par la situation en Afrique du Sud, estime qu'une action concertée de la communauté internationale s'impose pour combattre l'apartheid. Les Nations Unies doivent rester à la pointe des efforts déployés au niveau international pour faire pression sur l'Afrique du Sud. Nous sommes convaincus que l'Organisation peut jouer un rôle essentiel en favorisant l'instauration des conditions nécessaires à un changement véritable et à l'éradication de l'apartheid. A ce sujet, nous sommes heureux des effets positifs de la campagne internationale pour la remise en liberté des prisonniers politiques en Afrique du Sud et pour la clémence à l'égard des Six de Sharpeville.

En conclusion, je voudrais rendre un hommage particulier au Comité spécial contre l'apartheid, qui fait des efforts dignes d'éloges pour appuyer les aspirations légitimes du peuple sud-africain.

M. Aksin (Turquie)

Je voudrais également rappeler que la Turquie, qui n'a de relations ni diplomatiques ni consulaires avec Pretoria, est fermement engagée dans tous les efforts destinés à assurer le démantèlement de l'apartheid par des moyens pacifiques et le dialogue. Nous ne doutons pas qu'un système de démocratie et d'égalité raciale doit être instauré en Afrique du Sud. Nous espérons sincèrement que la transition se fera par la négociation et non pas par la force.

M. HUSAIN (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : La politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, sous une forme ou sous une autre, figure à l'ordre du jour des Nations Unies depuis plus de 40 ans puisqu'elle a été examinée en 1946 pour la première fois par l'Assemblée générale. Vingt-huit années se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité a traité pour la première fois de la question et, dans sa résolution 134 (1960), a reconnu que la situation en Afrique du Sud a entraîné un désaccord entre nations et que sa prolongation risquerait de menacer la paix et la sécurité internationales. La politique d'apartheid sous toutes ses manifestations a été universellement condamnée dans toutes les instances internationales. Malheureusement le régime de Pretoria a persisté dans cette politique odieuse au mépris total de l'opinion internationale.

L'Organisation des Nations Unies a affirmé, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, que la seule solution au problème de l'apartheid était l'abolition totale du régime d'apartheid et son remplacement par une société démocratique et non raciale, dans laquelle le peuple sud-africain pourrait exercer son droit légitime de choisir ses dirigeants dans la liberté et la dignité. De nombreuses résolutions et décisions ont été adoptées, toujours à de très fortes majorités, en vue de l'élimination de l'apartheid. Toutefois, il a fallu des années de violence brutale contre la majorité noire par le régime raciste de Pretoria et son défi manifeste des résolutions des Nations Unies pour convaincre le Conseil de sécurité d'adopter en novembre 1977 un embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud. D'autres mesures restrictives contre le régime intransigeant de Pretoria sont certes nécessaires, mais le Conseil de sécurité n'a pu s'entendre jusqu'ici sur leur élaboration.

La structure raciste de l'apartheid imposée par la minorité blanche doit aujourd'hui relever un sérieux défi. Les revers militaires du régime raciste et la résolution croissante des mouvements de libération noirs l'ont contraint à venir à la table des négociations et à accepter un accord provisoire au cours d'entretiens avec Cuba et l'Angola avec la médiation des Etats-Unis en vue de l'indépendance éventuelle de la Namibie. L'indépendance de la Namibie et l'élimination de l'apartheid sont les deux fronts d'une lutte contre l'ennemi commun. Le succès sur un des fronts ne devrait pas motiver le relâchement de la pression sur l'autre. La pression exercée sur le régime de Pretoria pour l'amener à démanteler la politique d'apartheid doit être maintenue quels que soient les progrès accomplis sur la question de Namibie.

M. Husain (Pakistan)

L'Afrique du Sud a essayé maintes fois de détourner la critique et la pression internationales de la part des mouvements de libération en menant des incursions répétées et des actes de subversion contre les Etats de première ligne, déstabilisant ainsi toute la région. L'annonce de prétendus programmes de réforme pour éliminer progressivement l'apartheid n'est qu'un ensemble de manoeuvres insidieuses de la minorité raciste pour consolider davantage le régime de la minorité blanche. Les élections municipales, récemment tenues en Afrique du Sud, ont été marquées par la ségrégation raciale et rejetées et condamnées au début de l'année par l'Assemblée générale, dans sa résolution 43/13 du 26 octobre dernier.

Malgré la proclamation en 1983 de la seconde Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et les trois conventions internationales, à savoir la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid et la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports, ce crime odieux contre l'humanité persiste. Le Pakistan a été un des premiers pays à ratifier les Conventions. Aucune mesure n'est assez rigoureuse pour réaliser l'objectif de l'élimination de ce système abominable. Il est donc indispensable d'imposer des sanctions obligatoires à l'Afrique du Sud et d'appliquer strictement l'embargo obligatoire sur les armes qui a déjà été imposé par le Conseil de sécurité. Seul l'isolement complet de l'Afrique du Sud sur les plans politique, diplomatique, économique, militaire et culturel pourra la contraindre à renoncer à son régime institutionnalisé de discrimination raciale.

En février dernier, Pretoria a imposé des restrictions sévères aux activités de 17 organisations anti-apartheid de premier plan et à 18 personnes qui se consacraient à une lutte pacifique de même qu'au Congrès des syndicats sud-africains. Ces mesures de répression, associées à la politique de co-optation et à la prétendue réforme politique de Pretoria, montrent bien que Pretoria essaie d'établir un contrôle et une légitimité en Afrique du Sud et, partant, étend sa domination injuste.

Nous saluons Nelson Mandela, ce redoutable combattant ennemi de l'apartheid. Sa longue incarcération ne l'a pas démoralisé ni n'a affaibli sa détermination. Nous exigeons qu'il soit totalement mis en liberté sans conditions ni restrictions. La communauté internationale doit continuer d'insister auprès de l'Afrique du Sud pour qu'elle abroge l'état d'urgence et libère tous les prisonniers politiques, surtout les enfants, et lève l'interdiction imposée aux

M. Husain (Pakistan)

organisations politiques noires. La commutation de la peine de mort des Six de Sharpeville souligne l'efficacité de pressions internationales soutenues exercées sur Pretoria.

La quarante-troisième session de l'Assemblée générale a la responsabilité morale et historique de concevoir des mesures efficaces pour éliminer l'apartheid. L'amélioration actuelle du climat politique international fournit une occasion exceptionnelle de concrétiser les efforts déjà en cours pour éliminer l'apartheid.

Nous croyons à la fraternité universelle et à l'égalité des hommes sans distinction de race, de couleur ni de religion, comme cela est consacré dans notre religion islamique. C'est pourquoi le Gouvernement et le peuple pakistanais se sont toujours voués à l'élimination de l'apartheid. Le Pakistan a toujours donné un soutien indéfectible à toutes les activités et à toutes les résolutions des Nations Unies concernant la question de l'apartheid en Afrique du Sud. Non seulement il a exprimé sa solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud mais il a aussi donné une aide pratique et matérielle aux victimes de l'apartheid. Le Pakistan maintient depuis 40 ans un boycottage rigoureux et complet du régime raciste. Le Pakistan a scrupuleusement pratiqué l'ostracisme dans les domaines diplomatique, politique, économique, commercial, culturel, sportif et dans les communications maritimes et aériennes avec Pretoria. Le Pakistan appuie l'adoption de mesures efficaces par les Nations Unies, y compris l'imposition de sanctions globales et obligatoires aux termes du Chapitre VII de la Charte, pour assurer l'élimination de la discrimination raciale, de l'oppression et de l'exploitation et de l'établissement d'un régime majoritaire en Afrique du Sud.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : La présente session de l'Assemblée générale a été marquée par des tendances encourageantes dans les relations internationales. Il y a eu un renouveau de l'activité diplomatique aux niveaux international, régional et bilatéral, qui nous porte à croire que de nombreuses situations conflictuelles sont sur la voie de la paix. De même, les signes d'une relaxation générale des tensions, particulièrement entre les deux superpuissances, qui sont reflétées dans leur traditionnelle rivalité, sont de plus en plus remplacés par le dialogue et la coopération en ce qui concerne les questions régionales et mondiales. Et le recours aux bons offices de notre Secrétaire général confirme la nouvelle attitude constructive et montre comment on peut tirer parti des mécanismes de l'Organisation dans la recherche d'un monde plus pacifique, plus juste et plus sûr.

M. Sutresna (Indonésie)

Malgré cette évolution, il y en a certains qui continuent de considérer ce processus graduel dans les affaires de l'humanité non comme une occasion de négociation et de réconciliation mais comme une menace sérieuse à leur position de pouvoir et de privilège. Cela est montré de façon flagrante en Afrique du Sud où le régime minoritaire raciste constitue un anachronisme pervers contre le courant de l'histoire, préoccupé surtout de préserver son système antédiluvien et ses institutions créés selon les notions odieuses de race et de supériorité raciale. En fait, rien n'est plus menaçant pour un régime raciste qui se nourrit de l'hostilité internationale que la réduction des rivalités entre les adversaires militaires, économiques et idéologiques, car cela élimine un élément important de la stratégie diplomatique de Pretoria, qui est de cacher toute la situation en Afrique australe sous le manteau des rivalités mondiales et du différend entre l'Est et l'Ouest pour poursuivre une politique d'oppression raciste en Afrique du Sud, de domination coloniale en Namibie et d'hégémonie dans toute la région.



M. Sutresna (Indonésie)

Il est incroyable que l'apartheid, qui a été proclamé comme étant contraire à la Charte des Nations Unies et comme étant un crime contre l'humanité et une menace à la paix et à la sécurité internationales, soit toujours présent dans notre monde. Il est regrettable que les innombrables résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies pour demander l'élimination de ce fléau, ainsi que la mobilisation totale des ressources dont dispose la communauté internationale afin d'obliger l'Afrique du Sud à entendre raison et à abandonner sa politique raciste, soient restées lettre morte. L'Afrique du Sud a ainsi effrontément négligé nos requêtes collectives, rejeté nos appels et traité la volonté unanime du monde avec le plus grand dédain. Le fait est que les tenants de cette vile idéologie de l'apartheid, pétris de fanatisme et de haine, ne peuvent et ne veulent pas reconnaître, encore moins accepter, la réalité et la raison. En fin de compte, c'est à l'aune du désespoir de Pretoria que l'on mesure l'échec de sa politique : il n'a pas atteint son but avoué qui était d'établir la "sécurité" et une "situation normale" dans le pays et il n'est pas parvenu à réprimer, à contraindre ou à coopter les masses noires en lutte d'Afrique du Sud.

Comme le régime d'apartheid n'a pas pu étouffer l'opposition par le biais de la prorogation, depuis 1985, d'un état d'urgence draconien, renouvelé encore une fois au mois de juin dernier, il vient d'adopter d'autres mesures pour réduire totalement au silence toutes les protestations, y compris les formes d'expression politique les plus pacifiques et les plus passives. Ce faisant, Pretoria a voulu écraser toute opposition pacifique à sa domination. Comme le note le Comité spécial contre l'apartheid dans son rapport, le régime raciste est monté à l'attaque sur un large front : il a promulgué de nouvelles lois, adopté des mesures encore plus répressives et renforcé sa politique terroriste d'Etat pour consolider encore davantage l'apartheid. Ainsi, Pretoria a non seulement imposé l'état d'urgence, qui a déjà transformé le pays en Etat policier, mais il a interdit à 17 des plus importantes organisations anti-apartheid et à 18 éminents dirigeants de communautés de se livrer à toute activité politique, quelle qu'elle soit. Il a également réprimé les organisations de travailleurs noirs grâce à l'adoption d'une loi intitulée Labour Relations Amendment Act et a interdit à tous groupes et particuliers de recevoir des fonds de l'étranger en vertu de la loi intitulée Promotion of Orderly Internal Politics Bill. Outre l'interdiction qui frappe l'United Democratic Front (UDF), qui est la plus grande coalition de groupes

M. Sutresna (Indonésie)

anti-apartheid non violents en Afrique du Sud, la condamnation pour faits de trahison de quatre dirigeants noirs éminents de l'UDF et de sept autres militants ne peut que provoquer d'autres troubles, car cette mesure exclut pratiquement tous les moyens pacifiques de lutte.

S'efforçant ainsi d'étouffer les protestations internationales suscitées par ces mesures, Pretoria a libéré, il y a trois jours à peine, Zephania Mothopeng, Président du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), et Harry Gwala, de l'African National Congress of South Africa (ANC), qui étaient emprisonnés depuis plus de 10 ans. Bien qu'encourageante, cette mesure limitée ne prête guère à l'optimisme car, tout comme la promulgation de règlements et de lois vient compléter l'état d'urgence, les détentions sans jugement s'accompagnent également d'un recours aux forces de "vigilants", paramilitaires et autres forces parallèles qui éliminent les opposants à l'apartheid, notamment dans les communautés qui, traditionnellement, résistent, de manière organisée, à l'apartheid. Ouvrant dans le même sens que les escadrons de la mort, le pouvoir judiciaire prononce des condamnations à la peine capitale qui ont atteint un nombre sans précédent, le taux des exécutions en Afrique du Sud étant le plus élevé du monde. Il y a au moins 70 prisonniers politiques qui sont dans le quartier des condamnés à mort. A cet égard également, nous nous félicitons, certes, de la commutation des peines de mort prononcées contre les Six de Sharpeville, en faveur desquels la communauté internationale et, notamment, le Conseil de sécurité avaient lancé des appels répétés, mais ma délégation estime que les peines de prison sévères auxquelles ils ont été condamnés constituent une injustice flagrante et ne doivent pas être exécutées.

Cette vague meurtrière se manifeste encore par l'enlèvement et l'assassinat des exilés et des représentants sud-africains des mouvements de libération à l'extérieur du pays, comme en témoignent l'assassinat du représentant de l'ANC en France en mars dernier et la tentative d'assassinat du représentant de l'ANC en Belgique. Outre qu'il essaie d'éliminer physiquement les militants anti-apartheid, Pretoria continue d'intensifier sa politique de vastes déplacements forcés de la population noire vers les prétendus "homelands", d'appliquer plus strictement encore les mesures d'expulsion des "zones blanches" et de prendre de sévères mesures contre les membres des moyens d'information nationaux et étrangers afin de museler la presse.

M. Sutresna (Indonésie)

Nous pourrions continuer encore à débiter la litanie des crimes perpétrés au nom de l'apartheid par le régime raciste contre la majorité noire. Toutefois, ma délégation estime qu'étant donné l'urgence de cette situation extrême, nous devons faire porter toute notre attention sur la crise actuelle que le régime raciste a provoquée en tentant d'écraser toute résistance non violente à l'apartheid avant la tenue, le mois dernier, des élections municipales, auxquelles personne n'a cru, afin que des représentants noirs siègent dans ce qu'on appelle officiellement les "conseils de communautés". Le régime de Pretoria espérait, par ces élections, abuser l'opinion publique mondiale en lui faisant croire qu'un processus de réforme politique était en cours dans le pays. Toutefois, il était clair, dès le départ, que les élections ne changeraient rien du tout. Ce n'était qu'une nouvelle manoeuvre désespérée pour donner une aura de légitimité aux plans constitutionnels du régime, qui veut ainsi maintenir l'apartheid en déniait le pouvoir réel à la majorité noire. Cette manoeuvre insidieuse a été immédiatement et vigoureusement dénoncée par l'Assemblée générale à sa session actuelle dans sa résolution 43/13, où elle déclare que ces "élections municipales" visent à renforcer encore le pouvoir blanc minoritaire et sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies. De plus, elle avertissait que l'organisation de ces élections ne ferait qu'aggraver la situation déjà explosive en Afrique du Sud et priait le Conseil de sécurité d'examiner d'urgence la situation. A cet égard, il faut rappeler que l'Assemblée générale, dans sa résolution 38/11, et le Conseil de sécurité, dans sa résolution 554 (1984) ont déjà déclaré que la "nouvelle constitution" du régime raciste était nulle et non avenue et que le Gouvernement sud-africain était non seulement raciste mais aussi illégal.

Le régime raciste a vraiment témoigné de son arrogance à courte vue en organisant tout de même ces élections, qui n'ont été qu'un pitoyable échec, car la population unie a refusé de se voir utilisée dans cette manoeuvre grossière visant à légitimer la constitution de l'apartheid. Ainsi, le régime de Pretoria a fait la sourde oreille aux appels pressants de la communauté internationale qui lui demande de lever l'état d'urgence, de participer à des négociations sérieuses avec les représentants authentiques de la majorité noire, de libérer Nelson Mandela et tous les autres prisonniers et détenus politiques, ce qui conduirait à l'élimination de l'apartheid et à la création d'une société démocratique libre et unie, fondée sur le suffrage universel. En fait, le représentant de l'Afrique du Sud de l'apartheid

M. Sutresna (Indonésie)

a eu la témérité de se présenter devant le Conseil de sécurité au mois de mars dernier et de proclamer avec arrogance : "Nous rejetons vos accusations avec mépris; faites ce que vous voulez, peu nous chaut." Ainsi, selon ses propres paroles, le régime de Pretoria a choisi incontestablement l'affrontement plutôt que la conciliation. Il a ignoré les justes griefs et demandes de la majorité noire et a intensifié sa campagne de répression, d'intimidation et de violence, car il était sûr que le Conseil de sécurité ne pourrait finalement pas adopter les mesures énergiques voulues pour faire appliquer ses propres décisions.

Et pourtant, la communauté internationale est aujourd'hui plus que jamais décidée à demander l'imposition de sanctions générales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, car on reconnaît maintenant universellement que l'apartheid ne peut pas être réformé et doit donc être complètement éliminé. En outre, l'ampleur du refus par la majorité noire de participer aux élections d'octobre montre que la crise à l'intérieur du pays s'est encore aggravée et que, malgré toutes les forces armées dont dispose le régime, celui-ci ne peut briser la détermination du peuple à poursuivre sa lutte pour la justice et l'émancipation. Il importe par conséquent de reconnaître la gravité de la situation en prenant des mesures énergiques et efficaces avant qu'il ne soit trop tard.

M. Sutresna (Indonésie)

En tant que membre du Comité spécial contre l'apartheid, y compris du Sous-Comité sur l'application des résolutions des Nations Unies et la collaboration avec l'Afrique du Sud et du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, l'Indonésie sait parfaitement que les sanctions, même limitées, imposées par un certain nombre de pays ont mis en lumière les vulnérabilités de l'économie sud-africaine. Toutefois, nous sommes inquiets de voir que si certains Etats se sont engagés dans la voie du désinvestissement, du refus d'accorder des crédits à long terme et de l'imposition de nouveaux boycottages et embargos, d'autres se sont présentés pour prendre leur place. Ainsi, en attendant que le Conseil de sécurité adopte les sanctions globales et obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte, nous devrions travailler à renforcer les mesures existantes pour isoler le régime de Pretoria grâce à une meilleure coordination et normalisation et à un système plus efficace de surveillance et de publication. Dans ce même contexte, les pays qui continuent d'entretenir des relations avec l'Afrique du Sud devraient se voir contraints de prendre des sanctions plus fermes pour éliminer les échappatoires. Nous devrions également exercer les pressions diplomatiques nécessaires pour empêcher que des pays bénéficient du vide laissé par d'autres Etats qui ont interrompu leurs relations avec l'Afrique du Sud. En même temps, il faut apporter toute l'aide possible au peuple en lutte d'Afrique du Sud et à ses mouvements de libération nationale. De même, les Etats de première ligne méritent un appui renforcé car ils contribuent de façon importante à la lutte contre l'apartheid. Certains signes montrent que le climat politique s'améliore dans la région, mais la communauté internationale ne devrait pas perdre de vue la détérioration dangereuse de la situation en Afrique du Sud même. Il convient de souligner que la menace à la paix régionale et à la sécurité internationale ne fera que croître tant que le système répugnant de l'apartheid demeurera intact. Par conséquent, on ne saurait capituler devant l'apartheid ni s'en accommoder. Ce n'est qu'en faisant preuve de vigilance et d'une détermination inébranlable que la communauté internationale réussira à relever le défi qui consiste à faire disparaître de la planète ce fléau dans toutes ses manifestations, afin que la liberté et la justice règnent enfin en Afrique du Sud et que la région tout entière vive dans la stabilité et l'harmonie.

M. BOKOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Les différents aspects de la situation inquiétante qui règne dans la partie australe de l'Afrique figurent invariablement à l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée générale depuis maintenant une quarantaine d'années. L'un des plus importants de ces aspects réside dans la politique d'apartheid que poursuit le régime raciste en Afrique du Sud.

Cela ne tient pas seulement au fait que la conscience humaine ne peut pas admettre que persiste le système déplorable d'apartheid, système en vertu duquel la ségrégation raciale, l'oppression et l'exploitation de la population autochtone du pays ont été érigées en politique d'Etat. L'importance de la question tient également au fait qu'en raison de sa nature inhumaine et cruelle, le système d'apartheid est agressif au plus haut point et représente une menace pour les intérêts et la sécurité de tous les Etats et peuples de la région. Le peuple de la Namibie, laquelle est illégalement occupée par l'Afrique du Sud, est soumis depuis des dizaines d'années maintenant à d'indicibles souffrances. Les Etats et les peuples voisins souverains et indépendants ont été en butte à une agression et à des actes de déstabilisation directs et indirects, de caractère politique, économique et militaire.

La politique et les pratiques des autorités racistes de Pretoria ont à maintes reprises exacerbé les tensions dans la partie australe de l'Afrique, mettant en danger la paix et la sécurité internationale. La persistance même du système archaïque de l'apartheid, cause principale des conflits et des tensions de cette partie du monde, constitue une menace constante à la paix mondiale.

Se fondant sur le concept inhumain, que l'histoire rejette, de la domination par une race supérieure, le système d'apartheid est l'un des plus graves défis lancés à notre civilisation et à l'ONU. La politique d'apartheid poursuivie par le Gouvernement sud-africain a été définie à juste titre dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité comme un crime contre l'humanité incompatible avec l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies. Un certain nombre de documents adoptés par l'ONU et d'autres organismes internationaux mettent en relief la menace grave à la paix et à la sécurité mondiales, que représente le régime d'apartheid et demandent son abolition immédiate.

M. Bokov (Bulgarie)

Les autorités sud-africaines persistent à rester sourdes aux appels répétés de la communauté internationale et aux résolutions de l'ONU visant à démanteler le système de l'apartheid, à octroyer l'indépendance à la Namibie et à mettre un terme à tous les actes d'agression et de déstabilisation dirigés contre les Etats voisins. Les autorités sud-africaines continuent d'adopter des mesures et de prendre des dispositions dont le but réel est de perpétuer le système honteux.

Au cours de l'année dernière, le régime de Pretoria a étendu au pays tout entier la loi martiale et intensifié la répression contre les militants et les organisations publiques qui ont pris la tête de la résistance pacifique contre l'apartheid. Des restrictions rigoureuses ont été imposées aux activités des 17 principales organisations du mouvement contre l'apartheid, du Congrès des syndicats sud-africains et de 11 personnalités éminentes de l'opposition. Justifiant leurs actes par la nécessité de créer les conditions nécessaires à l'application de leur programme de "réformes constitutionnelles", les autorités sud-africaines sont prêtes à aller jusqu'au bout pour réduire toute forme de résistance, y compris la résistance pacifique. L'armée, la police, les services de sécurité et les tribunaux s'emploient activement à étouffer l'opposition et l'on assiste à l'intervention de plus en plus fréquente de "vigilants", d'extrémistes de droite et de tueurs "non identifiés". Outre les actes de terreur, la torture, la détention - y compris de jeunes - sans jugement, les condamnations à mort, les procès arrangés et la censure, Pretoria est ouvertement revenu à la politique de déplacement par la violence de la population noire. Le rapport de cette année du Comité spécial contre l'apartheid regorge à nouveau de faits et de renseignements sur les violations massives et flagrantes des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine et les atrocités commises par le régime sud-africain qui s'efforce de préserver la position prédominante de la minorité blanche et le système de l'apartheid.

Pretoria a également multiplié ses actes de terrorisme à l'étranger, notamment dans certaines capitales occidentales, afin d'éliminer des dirigeants de l'African National Congress (ANC). Ce régime honteux, qui repose sur la terreur et la violence, cherche le salut dans l'expansion et l'agression armée contre d'autres Etats et d'autres peuples. Cette année, nous avons vu s'intensifier la guerre non déclarée que mènent contre les Etats voisins l'Afrique du Sud et les groupes armés qu'elle appuie. Cette guerre a causé des souffrances et des dégâts considérables,

M. Bokov (Bulgarie)

notamment en Angola et au Mozambique. La Zambie, le Botswana, le Zimbabwe et le Swaziland ont également été visés par cette agression.

L'embargo absolu sur tout renseignement relatif aux événements d'Afrique du Sud imposé par les autorités racistes ne saurait occulter la crise politique, économique et sociale aiguë et profonde que traverse le régime. Malgré un appareil répressif puissant, la loi martiale, le soutien ouvert ou occulte des sympathisants étrangers du régime et les dernières tentatives faites par celui-ci pour améliorer son image en adoptant des réformes symboliques, la communauté mondiale a vu se renforcer le mouvement démocratique antiraciste en Afrique du Sud. La lutte contre le racisme s'est étendue à la nation tout entière grâce à l'engagement de couches de plus en plus larges de la population autochtone. Le rôle de l'African National Congress a incontestablement grandi dans une lutte destinée à instaurer une société démocratique unie, exempte de tensions raciales.

Des événements récents ont démontré que la lutte et les souffrances de la population sud-africaine et les efforts tenaces de la communauté internationale dans la lutte contre l'apartheid n'ont pas été vains. La condamnation et l'isolement internationaux, les crises économiques et politiques de plus en plus profondes et les défaites sur les champs de bataille ont forcé le régime de Pretoria à venir à la table des négociations pour discuter les problèmes du Sud-Ouest africain. Cela a fourni une véritable occasion de trouver un règlement politique à l'un des facteurs de la crise de cette partie du monde.



M. Bokov (Bulgarie)

La République populaire de Bulgarie appuie la lutte des peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et des Etats de première ligne, ainsi que les efforts de la communauté internationale pour éliminer l'apartheid et suit avec beaucoup d'intérêt et d'espoir l'évolution de ce processus. Nous saluons les efforts de la République populaire d'Angola et de la République de Cuba, ainsi que la bonne volonté dont elles font preuve pour parvenir à un compromis raisonnable au nom de l'indépendance véritable de la Namibie et de la paix et de la stabilité dans la région. Nous appuyons pleinement l'attitude constructive de la South West Africa People's Organization (SWAPO).

Maintenant que les forces d'intervention sud-africaines se retirent de l'Angola, la communauté internationale espère vivement que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité connaîtra un début d'application. Cela impliquera la pleine participation de la SWAPO au règlement de la question. Nous savons que ce processus ne sera ni facile ni rapide. Il ne conduira pas non plus à une normalisation totale de la situation dans la partie australe de l'Afrique puisqu'il laisse de côté le coeur de la question, à savoir le système d'apartheid, responsable des tensions dans la région.

La Bulgarie est convaincue que le caractère inhumain et illégal de l'apartheid ne peut être réformé. L'apartheid doit être totalement éradiqué. Nous estimons que l'élimination des derniers vestiges du colonialisme et de l'apartheid dans la partie australe de l'Afrique est une tâche qui incombe à la communauté internationale. Le seul moyen pacifique dont dispose celle-ci pour contraindre le régime sud-africain à se conformer à ses exigences est que le Conseil de sécurité adopte des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La République populaire de Bulgarie croit à la liberté de choix politique des peuples et demande que le peuple sud-africain ait la possibilité de l'exercer. La tâche et la responsabilité les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies consistent à trouver des garanties juridiques internationales fiables pour le libre exercice de cette liberté de choix. L'Organisation mondiale aura toujours notre soutien total et actif dans l'accomplissement de cette mission.

En même temps, la République populaire de Bulgarie continuera d'accorder un soutien actif à la population autochtone de l'Afrique du Sud dans la lutte qu'elle mène, sous la direction de l'African National Congress of South Africa pour éliminer complètement le système de l'apartheid.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La période qui s'est écoulée depuis la création de l'Organisation des Nations Unies a été le témoin de la libération et de l'émancipation d'un grand nombre de pays, de l'affirmation des droits de l'homme et de la réalisation du processus de démocratisation, qui a modifié les règles fondamentales de relations internationales. Notre monde aujourd'hui est différent de celui que nous connaissions il y a à peine quelques décennies. Pourtant, en Afrique du Sud, le système d'apartheid et de discrimination raciale, qui nous ramène aux pages les plus sombres de l'histoire de l'humanité, est toujours pratiqué.

Il y a 10 jours, l'Assemblée générale a achevé le débat sur la question de Namibie, l'un des aspects de la crise en Afrique australe qui constitue une menace permanente à la paix et à la sécurité internationales depuis plusieurs années. Une activité diplomatique intense a eu lieu au cours des deux derniers mois afin de trouver une solution au problème persistant de la pression et de l'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola. Nous notons avec satisfaction que les négociations entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud créent des conditions permettant d'entamer le processus depuis longtemps attendu de décolonisation de la Namibie. Cependant, la politique et la pratique de l'apartheid du Gouvernement sud-africain font de cette région l'une des sources les plus graves de tension internationale.

La communauté internationale a pris une part extrêmement active à la lutte contre l'apartheid. C'est ainsi qu'un grand nombre de résolutions et déclarations ont été adoptées par l'Organisation des Nations Unies et de nombreuses conventions internationales ont été conclues. Malheureusement, toutes les tentatives faites par la communauté internationale pour mettre fin à ce système inhumain ont échoué. Il n'est donc guère surprenant que la situation en Afrique du Sud et le système d'apartheid ne soient pas touchés par le changement positif intervenu dans les relations internationales ces derniers temps et soit un exemple négatif de la persistance de problèmes et de tensions graves au niveau international.

La situation continue de se détériorer. Le régime raciste, redoutant la fin imminente de son règne, accroît la répression et la terreur à l'encontre de la majorité de la population et persécute brutalement les opposants à l'apartheid. L'état d'urgence est devenu un état de choses courant, tout comme la persécution brutale de tous les hommes et de toutes les femmes qui veulent s'exprimer librement

M. Pejic (Yougoslavie)

et la censure rigoureuse des médias. Les arrestations arbitraires, les détentions et le nombre croissant des peines capitales sont une preuve effrayante de la détérioration constante de la situation. Le fait que ces pratiques aient été examinées au Conseil de sécurité à plusieurs reprises cette année témoigne de la gravité et des conséquences sérieuses de la situation en Afrique du Sud.

L'agressivité de Pretoria ne se limite pas à ses propres frontières. La politique de déstabilisation des Etats voisins indépendants a le même objectif, à savoir préserver le statu quo interne et assurer sa domination dans la région. L'Angola, le Mozambique, la Zambie, le Zimbabwe et d'autres Etats de la région ont subi la colère de ce régime éhonté à de nombreuses reprises dans le passé. Les racistes sud-africains, dans la poursuite de leur politique de terreur, n'ont pas hésité à assassiner leurs opposants politiques et les combattants de la liberté dans le monde entier en une vaine tentative de les éliminer.

Cependant, malgré les efforts pour réduire l'opposition au silence, le régime raciste se heurte à une résistance nationale et à un isolement international accru. La résistance nationale massive est un témoignage évident de la détermination de la majorité de la population de préserver sa dignité, quels que soient les sacrifices, et à se voir reconnaître son droit légitime de vivre dans la liberté. Les mouvements de libération nationale - l'African National Congress of South Africa (ANC) et le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) - avec les syndicats, l'Eglise et la fraction désillusionnée de la population blanche, poursuivent une lutte légitime contre l'apartheid et pour l'instauration en Afrique du Sud d'un nouveau système reposant sur des bases démocratiques.

Parallèlement à l'accroissement de la résistance à l'intérieur de l'Afrique du Sud, on note un isolement international croissant de ce régime. La pression de la communauté internationale, notamment les sanctions volontaires imposées par de nombreux pays, y compris ceux qui n'ont pas rompu toutes leurs relations avec l'Afrique du Sud, ont commencé à saper les fondements économique et militaire du régime de l'apartheid. Mais ce qui continue d'être important, c'est l'intensification de ces efforts et l'accroissement de la pression sur l'Afrique du Sud.

Le régime de Pretoria essaie de sortir de son isolement international et de réduire la pression interne en prenant diverses mesures visant à donner l'impression qu'il est disposé à introduire progressivement des réformes dans le

M. Pejic (Yougoslavie)

ystème actuel. Une grande publicité a été faite au sujet des élections locales d'octobre dernier qui, ce qui n'est pas surprenant, étaient racialement ségréguées. L'Assemblée générale a déclaré ces élections contraires à la Charte des Nations Unies. Il y a quelques jours, le Président Botha a commué la peine capitale des Six de Sharpeville. Cependant, une longue peine de prison leur a été infligée, bien que leur culpabilité n'ait toujours pas été établie. De même, on dit que Nelson Mandela, qui est gravement malade, ne retournera pas en prison, où il a passé 25 ans, mais ne sera pas libéré pour autant. En fait, il s'agit d'une réforme sur le papier pour essayer de tromper la communauté internationale et d'atténuer la pression et les effets négatifs de l'isolement international de l'Afrique du Sud.

Cependant, pour la majorité de la communauté internationale, il n'y a pas de dilemme. La politique d'apartheid ne peut être réformée. La seule solution est son élimination totale. Afin de réaliser cet objectif, toutes les mesures possibles doivent être prises, et la Yougoslavie soutient, avec la plupart des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, que la prise de sanctions obligatoires et globales au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies est le seul moyen pacifique dont la communauté internationale dispose encore.

M. Pejic (Yougoslavie)

Malheureusement, certains, dans quelques milieux internationaux importants, refusent de reconnaître ce fait et continuent de coopérer avec l'Afrique du Sud. Or, le refus de recourir aux sanctions ne fait qu'alimenter la propagande des racistes dans leur offensive impudente contre la population majoritaire, animés de l'espoir illusoire que les jours de gloire de leur suprématie dureront à jamais.

La Yougoslavie, à l'instar d'autres pays non alignés, soutient qu'on ne règlera cette crise que par l'établissement d'un système social démocratique fondé sur l'égalité raciale de tous les citoyens de ce pays. Une transformation sociale conforme à cette formule doit être effectuée grâce à un dialogue politique entre le régime et les représentants véritables de la population majoritaire. Les conditions préalables de la réalisation de ce processus sont la cessation de l'état d'urgence, la libération immédiate et sans condition de tous les prisonniers politiques - et de Nelson Mandela avant tout -, la levée de l'interdiction des activités de l'African National Congress of South Africa (ANC), du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et d'autres partis et organisations politiques, l'abandon de la censure et le libre retour des réfugiés politiques.

La lutte légitime des peuples opprimés de l'Afrique du Sud pour une société démocratique dans un pays uni réclame une assistance politique et matérielle concrète de la part de la communauté internationale. Les Nations Unies ont des obligations et des responsabilités particulières à cet égard. A cette occasion, je souhaite indiquer que nous reconnaissons et appuyons les activités du Comité spécial contre l'apartheid qui, depuis 25 ans, apporte sa contribution précieuse aux efforts que nous déployons en commun pour éliminer l'apartheid et la discrimination raciale.

Pour sa part, la Yougoslavie continuera à apporter une assistance morale et matérielle sans réserve à la lutte du peuple sud-africain pour la liberté, l'égalité et la dignité humaine. A cette fin, en tant que membre du Fonds d'action pour résister à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid (AFRICA), la Yougoslavie continuera de contribuer à l'aide internationale accordée aux victimes des agressions du régime raciste, aux mouvements de libération et aux Etats de première ligne.

Dans quelques jours, nous allons célébrer le quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'une des grandes réalisations de notre organisation. Je désire rappeler son premier paragraphe

M. Pejic (Yougoslavie)

"Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité." [Résolution 217 A (III)]

C'est pour ces nobles objectifs que nous devons agir, afin d'éliminer une fois pour toutes de la face de la terre l'infamie de l'apartheid.

M. DELPECH (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : La pratique ignominieuse de l'apartheid, ce régime cruel contraire à la volonté tant de fois exprimée par cette assemblée, reste un élément qui, outre ses conséquences graves en Afrique du Sud même, perturbe gravement aussi la paix et la sécurité en Afrique australe.

La communauté internationale a fermement adopté une position de rejet de l'apartheid. Cette attitude non ambiguë est reflétée dans de multiples résolutions des organes des Nations Unies. Cependant, l'Afrique du Sud n'a tenu aucun compte de ces appels. En fait, loin de reconnaître son obligation de mettre fin immédiatement à sa politique odieuse et absolument inadmissible de discrimination raciale, le régime de Pretoria a choisi d'adopter des mesures tendant à perpétuer l'apartheid. Cette absence de volonté d'éliminer les manifestations les plus violentes et les plus offensives du régime discriminatoire justifie pleinement la résistance active du peuple sud-africain opprimé, qui mérite la sympathie et l'appui de tous les Etats ici représentés.

Nous savons que, depuis plus de deux ans, il règne en Afrique du Sud une agitation sans précédent et que l'état d'urgence imposé par le gouvernement n'a servi qu'à aggraver la crise. Je voudrais souligner, à titre d'exemple, quelques nouvelles mesures sévères de répression que le gouvernement de Pretoria a adoptées au cours de l'année 1988.

Le 24 février dernier, la voix de la raison que faisaient parler les organisations qui s'étaient opposées au régime par des moyens non violents fut réduite au silence et ces organisations furent pratiquement interdites par le Gouvernement. La réponse de la communauté internationale à cet événement ne s'est pas fait attendre. Plusieurs voix se sont élevées contre l'interdiction de toutes activités politiques pacifiques imposée à 17 organisations extraparlimentaires sud-africaines représentant un large secteur de la communauté noire de ce pays et contre l'intervention brutale de la police, qui a dispersé une manifestation menée par l'archevêque anglican Tutu, demandant la levée de cette interdiction. Parmi

M. Delpéch (Argentine)

ces voix, figurait celle du gouvernement de mon pays, qui a publié un communiqué le 1er mars de l'année en cours dans lequel il condamnait énergiquement ces dispositions arbitraires qui violent les droits essentiels de la personne humaine.

Ces mesures ont eu pour conséquence d'innombrables mises en détention et l'incarcération ou l'attente d'un passage en jugement de plusieurs dirigeants s'opposant à l'apartheid. Par ailleurs, le 9 juin 1988, l'état d'urgence a été renouvelé en Afrique du Sud, prolongeant ainsi les souffrances de ceux qui doivent subir les conséquences de la suspension de leurs libertés fondamentales.

De même, de prétendues élections municipales ont eu lieu récemment sur le territoire sud-africain, bien que cette dénomination soit en elle-même un affront et un défi aux principes les plus élémentaires qui doivent présider à toute élection, puisque la majorité autochtone du pays était privée du droit d'avoir ses propres élus et, par conséquent, d'être démocratiquement représentée. Le fait que les tribunaux sud-africains puissent déclarer que de simples actions pacifiques, et donc non violentes, peuvent constituer des crimes contre l'Etat et mériter ainsi la peine de mort constitue également pour nous une source de graves préoccupations.

Nous avons appris que le gouvernement du Président Botha avait commué les peines des Six de Sharpeville et a mis récemment en liberté deux prisonniers politiques sud-africains. En outre, on espère que Nelson Mandela ne retournera pas en prison. De telles mesures pourraient nous conduire à penser que les conséquences aberrantes des actions gouvernementales inspirées par le système raciste de l'apartheid étaient d'une certaine manière en train de s'atténuer. Mais, si l'on prétend, par ces mesures, compenser des années de détention et d'emprisonnement injustes, il s'agit d'une manoeuvre qui insulte ceux qui luttent pour rétablir la dignité et la justice en Afrique du Sud. L'odieux régime de l'apartheid ne peut pas être réformé; il faut l'abolir totalement.

Nous nous félicitons des mesures concrètes prises par certains pays contre l'Afrique du Sud, mais nous affirmons une fois de plus que l'action isolée d'Etats ou de groupes d'Etats, bien qu'utile et nécessaire, n'est pas suffisante en soi. Nous avons dit à plusieurs reprises - et nous insistons là-dessus aujourd'hui - que seule une action concertée de tous les Membres de l'ONU, y compris ceux qui entretiennent les relations les plus importantes avec Pretoria, pourrait représenter un instrument efficace pour éradiquer définitivement l'apartheid.

M. Delpech (Argentine)

Nous sommes convaincus, à l'instar des autres pays membres du Mouvement des non-alignés, que la manière d'obliger le Gouvernement sud-africain à mettre fin au régime ignominieux et anachronique de l'apartheid est d'adopter de nouvelles mesures qui amplifient la portée de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. En fait, l'option la plus appropriée, efficace et pacifique d'atteindre ce but est d'appliquer des sanctions obligatoires contre le régime de Pretoria, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte, l'Argentine, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité au cours de la période 1987-1988, a clairement montré la fermeté de l'appui qu'elle apporte à la lutte de l'Afrique contre la discrimination raciale. Aussi bien en février de l'année dernière qu'en mars de cette année, l'Argentine a parrainé deux projets de résolution comprenant une liste des sanctions importantes devant être appliquées à l'encontre du gouvernement de Pretoria. Malheureusement, dans les deux cas, les projets se sont heurtés à un veto.

Je souhaite saisir cette occasion de réitérer la position de mon gouvernement, qui condamne la politique d'apartheid du régime sud-africain comme crime de lèse-humanité qui, en tant que tel, doit cesser immédiatement pour que le peuple sud-africain puisse jouir des bienfaits d'une société libre, démocratique et non raciste.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Notre organisation s'occupe de la situation en Afrique australe pratiquement depuis sa création. Un certain nombre d'Etats de la région sont devenus libres au cours de cette période, grâce aussi au rôle des Nations Unies. L'évolution récente de la situation aux négociations quadripartites destinées à assurer la sécurité de l'Angola et à octroyer l'indépendance de la Namibie permet d'espérer que le peuple namibien, lui-aussi, pourra exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Toutefois, rien n'a changé dans la position déprimante de la population d'Afrique du Sud. Malgré la condamnation très énergique de la communauté internationale et certaines mesures formelles qu'elle a prises et au mépris de l'opposition grandissante en Afrique du Sud même, le régime de Pretoria persiste dans sa politique criminelle d'apartheid, une politique de discrimination raciale qui dénie les droits de l'homme d'une manière indigne de la fin du XXe siècle. Mais la politique d'apartheid ne veut pas seulement dire brutalité et



M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

terreur à l'encontre de millions de Sud-Africains; c'est également une source constante de tensions dans l'ensemble du sud du continent africain et une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

L'évolution de la situation, au cours de l'année écoulée, démontre la position de plus en plus intolérable du régime d'apartheid de Pretoria. Il est vain d'apporter des rectifications partielles et de pure forme au système de l'apartheid dans le but de briser le mouvement de résistance toujours plus fort, et de mieux faire accepter l'apartheid à la communauté internationale. Grâce à l'opposition unie du peuple opprimé de l'Afrique du Sud, les prétendues élections municipales qui ont eu lieu cette année le 26 octobre, ont subi un échec retentissant.

Conformément à la résolution 43/13 de l'Assemblée générale, la Tchécoslovaquie considère les prétendues élections municipales et autres machinations conçues par le régime de Pretoria comme des mesures destinées à préserver l'apartheid et l'inégalité raciale en Afrique du Sud, qui sont en contradiction très vive avec les principes de la Charte.

Etant donné l'inefficacité des modifications de surface et autres manoeuvres que le peuple sud-africain a rejetées, le régime raciste a de plus en plus recours à la force brutale.

Depuis plus de deux ans, le pays est en état d'exception. Les actes justifiés de la population opprimée d'Afrique du Sud pour protéger son pays et sa dignité se sont heurtés aux formes les plus honteuses d'oppression : on a tiré sur des groupes de personnes sans défense, on a recouru à la torture et aux exécutions. Un certain nombre d'adversaires de l'apartheid restent en prison sans jugement; meurtres, enlèvements, actes de violence, sont perpétrés même sur des enfants. Le régime de Pretoria cherche à diviser la population africaine en attisant artificiellement les troubles ethniques et les conflits. Afin d'empêcher le passage d'informations véridiques sur l'évolution de la situation dans le pays, le Gouvernement sud-africain a imposé des mesures de censure draconiennes.

D'autres activités d'organisation de masse englobant des éléments non blancs de la population sont frappées de restrictions. A la fin de février, les activités de 17 organisations anti-apartheid, y compris l'United Democratic Front, ont été interdites et le Congress of South African Trade Unions ne peut toujours pas se livrer à des activités syndicales ailleurs qu'à l'intérieur des entreprises.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Malgré la brutalité et la terreur, la population sud-africaine reste ferme. Ceci a été confirmé par la manifestation de masse qui a concordé avec le soixante-dixième anniversaire de Nelson Mandela, condamné à vie. Sa personnalité est devenue le symbole véritable de la lutte contre l'apartheid. La célébration même de l'anniversaire de ce héros a permis à l'opinion publique mondiale éclairée de lancer une campagne de solidarité sans précédent avec les combattants de la démocratie en Afrique du Sud. Permettez-moi de rappeler à ce propos, que le Président de la République socialiste tchécoslovaque, Gustav Husak, a décerné l'Ordre de l'amitié à Nelson Mandela.

La lutte contre l'apartheid progresse de plus en plus nettement, passant d'actes de résistance non coordonnés à un mouvement populaire très vaste qui réclame clairement et sans ambiguïté que la minorité raciste transfère le pouvoir à la majorité démocratique. On voit également augmenter le nombre de représentants de la communauté blanche qui ont des idées réalistes et qui, à bon droit, voient dans le système de l'apartheid un obstacle au développement du pays.

L'évolution de la situation en Afrique du Sud montre de plus en plus clairement que le Gouvernement sud-africain ne pourrait pas persister dans sa politique d'apartheid s'il ne bénéficiait de l'assistance constante de certains Membres de notre organisation. Nous sommes particulièrement inquiets que certains Etats continuent de coopérer avec l'Afrique du Sud dans le domaine militaire, nucléaire notamment. Comme l'a dit Roelof Botha, Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud, au mois d'août, l'Afrique du Sud est en mesure de fabriquer des armes nucléaires. Ce fait représente une menace grave à la paix et à la sécurité internationales, non seulement du continent africain mais du monde entier.

Aujourd'hui, la condamnation verbale du régime inhumain de l'apartheid ne suffit plus. L'heure a sonné, il faut agir. Chacun des membres de la communauté internationale doit choisir le côté dont il est solidaire. L'apartheid doit être éliminé complètement et sans tarder.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Les décisions adoptées par les Nations Unies et d'autres instances internationales, de même que le déroulement de notre discussion d'hier et d'aujourd'hui, montrent à l'évidence que la communauté internationale n'a pas l'intention de s'accommoder de l'existence du régime d'apartheid. Nous espérons que les Nations Unies prendront des mesures nouvelles plus efficaces et plus actives pour assurer l'application pratique des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

Il est généralement reconnu que les moyens les plus appropriés, les plus efficaces et, en fait, les plus pacifiques pour la communauté internationale de contribuer à l'élimination définitive de l'apartheid seraient l'adoption par le Conseil de sécurité de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud. En dépit de cela, certains prétendent que ces sanctions affecteraient avant tout la population noire d'Afrique du Sud. La Tchécoslovaquie estime que ces arguments ne sont que de vains prétextes. Des études montrent que les sanctions, si elles sont vraiment efficaces, affecteront bien plus sérieusement le mécanisme du pouvoir en Afrique du Sud. La population sud-africaine opprimée elle-même est en faveur des sanctions. Nous estimons qu'il est temps que la communauté internationale commence à imposer ces sanctions à l'encontre du régime de Pretoria. Ces sanctions devraient être globales et obligatoires, comme le prévoit le Chapitre VII de la Charte.

Nous sommes disposés à appuyer toutes les mesures que prendra l'Organisation afin de contribuer, au moyen de sanctions, à l'élimination du régime d'apartheid en Afrique du Sud.

Par conséquent, la Tchécoslovaquie participe à tous égards à la lutte de la communauté internationale pour assurer l'élimination de l'apartheid. Dans l'esprit de la résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale, elle a suspendu toute coopération avec l'Afrique du Sud et n'entretient avec elle aucune relation politique, économique, militaire ou autre. Nous pratiquons un boycottage systématique de l'Afrique du Sud et notre position sur la question de la lutte contre la politique d'apartheid est une question de principe et elle reste inchangée.

Nous appuyons toutes les initiatives et toutes les mesures prises à différents niveaux et dans diverses instances visant l'élimination de l'apartheid et l'instauration de la démocratie en Afrique du Sud. Nous réclamons avec insistance

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et, avant tout, de Nelson Mandela, l'héroïque représentant du peuple sud-africain. Nous réaffirmons notre solidarité avec les populations d'Afrique du Sud et de Namibie et avec leurs mouvements de libération nationale, dirigés par l'African National Congress (ANC) et la South West Africa People's Organization (SWAPO). La République socialiste de Tchécoslovaquie continuera d'accorder tout le soutien et toute l'aide possibles à ces organisations.

M. BUDHATHOKI (Népal) (interprétation de l'anglais) : Très souvent, dans l'instance des Nations Unies et ailleurs, le Gouvernement du Népal, tout comme plusieurs autres gouvernements, a déclaré que l'incapacité de démanteler le système d'apartheid est lourde de graves conséquences non seulement pour l'Afrique du Sud, mais pour l'ensemble de la région et au-delà. Chaque année, l'Assemblée a examiné la dégradation constante de la situation dans ce pays. Elle a condamné sans équivoque l'enracinement et l'intensification de la domination raciste et l'accroissement de la brutalité et de la répression exercées contre tous les opposants de l'apartheid. Pourtant, le régime minoritaire raciste continue à faire la sourde oreille à cette protestation universelle.

Dans un effort désespéré pour triompher de l'opposition croissante, le régime raciste a eu recours à des mesures encore plus draconiennes. Les lois d'urgence renforcées ont accordé des pouvoirs absolus aux forces de sécurité et à la police. Des milliers de gens, y compris des femmes et des enfants, ont été incarcérés. Un très grand nombre de personnes ont été détenues sans qu'aucune accusation ait été portée contre elles. Des observateurs impartiaux ont appelé l'attention de la communauté internationale sur le recours grandissant à la peine de mort par le régime raciste. Parallèlement à l'accroissement de la répression et la violence, le régime raciste de Pretoria a imposé des restrictions sévères aux activités des organisations anti-apartheid et des individus qui se vouent à la lutte pour un changement pacifique. Des mesures radicales et restrictives ont été imposées aux activités de bonne foi des syndicats. Il est évident que le régime essaie d'apaiser les électeurs conservateurs d'extrême droite au lieu de faire droit aux aspirations légitimes de la majorité. En outre, le régime raciste a proposé des mesures qui empêcheraient tous les groupes et les individus de recevoir des fonds de l'étranger pour des activités anti-apartheid.

M. Budhathoki (Népal)

Alors que tous les moyens de changement pacifique ont été systématiquement entravés, des justiciers et des assassins mènent leur campagne de terreur, de toute évidence avec le consentement des forces de sécurité. La vague récente d'explosions dirigées contre des organisations anti-apartheid sont la preuve évidente de l'intention de perturber les activités de ces organisations et d'éliminer leurs membres et leurs dirigeants.

Sous le couvert de lois d'urgence, le régime raciste mène maintenant ouvertement sa politique de réinstallation de la population noire, qui fait partie de son plan visant à consolider les soi-disant homelands. Le régime a également maintenu une stricte censure des médias. La plus grande victime de la campagne a été la presse anti-apartheid, qui reflète la voix de la majorité noire. Au moyen d'une censure sévère et de la persécution des représentants des médias, le régime minoritaire fait tout en son pouvoir pour empêcher que la lutte menée contre l'apartheid et la répression brutale des masses ne soient connues à l'extérieur du pays.

Malgré les mesures brutales et répressives, le peuple héroïque de l'Afrique du Sud refuse d'abandonner la lutte pour la justice et l'égalité. Des dirigeants et des institutions religieux ont pris les armes contre l'apartheid d'une façon plus directe. Les syndicats, eux aussi, ont refusé de capituler. Les mouvements de libération nationale lancent maintenant une campagne coordonnée pour contester la légitimité du régime raciste, malgré des chances réduites.

Dans ce contexte, ma délégation tient à rendre hommage aux Etats de première ligne, qui portent le lourd fardeau d'accueillir et de soutenir les victimes de l'apartheid. L'Afrique du Sud mène une guerre non déclarée contre ces Etats pour les empêcher de s'acquitter de leur responsabilité internationale. Le Mozambique et l'Angola ont été gravement touchés par les campagnes de déstabilisation du régime raciste. Les attaques de commando contre la Zambie, les blocus de frontière contre le Botswana et les actes de terrorisme contre le Swaziland et le Zimbabwe sont malheureusement devenus des événements par trop fréquents.

Pour maintenir sa répression et mener une campagne de déstabilisation contre les Etats voisins, l'Afrique du Sud a continué à augmenter sa puissance militaire. Si la communauté internationale n'agit pas bientôt et de façon décisive, le régime raciste entraînera toute la région dans une grave tragédie. Il est profondément regrettable que le régime raciste puisse continuer à accumuler des armes malgré

M. Budhathoki (Népal)

l'embargo sur les armes qui lui a été imposé par la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. Ma délégation demande instamment à tous les pays d'adhérer scrupuleusement aux dispositions de la résolution 418 (1977) et de mettre fin à tout commerce et à toute collaboration avec le régime raciste dans le domaine militaire.

L'acquisition de la capacité nucléaire par le régime de Pretoria est un événement qui ne présage rien de bon. C'est un instrument de chantage contre des pays voisins et un défi lancé au désir unanime des pays du continent de dénucléariser l'Afrique. Des mesures urgentes sont nécessaires pour mettre fin à cette grave menace, non seulement à l'Afrique australe mais au monde entier.

Les soi-disant réformes annoncées par le régime de Pretoria n'auront aucun sens tant que le régime poursuivra sa politique de bantoustanisation et privera la majorité africaine de ses droits inaliénables. L'Assemblée générale a à juste titre condamné les élections municipales ségréguées qui ont récemment été tenues en Afrique du Sud. Ces élections ont perdu toute revendication à la légitimité en raison de leur boycottage par une majorité écrasante.

M. Sudhathoki (Népal)

L'Assemblée générale a toujours exigé la libération sans condition de tous les prisonniers politiques en tant que premier pas vers un règlement politique pacifique. Après avoir été incarcéré pendant 40 ans dans une prison raciste, M. Zephania Mothopeng, dirigeant du Pan Africanist Congress, et M. Harry Gwala, vétéran du mouvement syndicaliste, ont été remis en liberté dans un état de santé précaire. M. Nelson Mandela, éminent leader du mouvement anti-apartheid, a été transféré de sa prison à l'hôpital pour y subir un traitement. Toutefois, il reste en détention. Ma délégation note par ailleurs que les Six de Sharpeville - comme on les appelle - condamnés à mort pour association avec autrui, ont finalement vu leur peine commuée sous les pressions et les protestations internationales. Nous espérons que de tels événements, même s'ils sont trop rares et surviennent trop tard, conduiront à un changement de la politique raciste de persécution et d'emprisonnement arbitraires des leaders nationalistes. Seul un dialogue politique avec ces dirigeants pourrait conduire à l'avènement d'une société démocratique et multiraciale en Afrique du Sud.

En dépit de ces mesures et des efforts tentés récemment pour rompre son isolement, le régime de Pretoria a prouvé qu'il n'avait pas la moindre intention de respecter les droits légitimes de la majorité de la population. Au contraire, il recourt plus que jamais aux mesures brutales de répression pour défendre le système de l'apartheid universellement condamné. Il ne reste plus qu'un seul moyen pacifique d'éliminer l'apartheid : l'imposition de sanctions complètes et obligatoires conformément au Chapitre VII de la Charte.

Il faut faire pression sur l'Afrique du Sud en lui imposant des sanctions économiques et en l'isolant complètement. Il est encourageant de noter que la communauté internationale commence à agir dans ce sens. Les boycottages dans les domaines sportif et culturel ainsi que les campagnes de désinvestissement en attestent. Les mesures prises par les pays nordiques méritent d'être signalées. Toutefois, on doit veiller à ce que l'embargo pétrolier soit plus strictement appliqué et respecté. Les mesures adoptées par les différents pays à titre individuel pourraient avoir un plus grand impact si elles étaient coordonnées et uniformisées et, partant, difficiles à contourner.

En conclusion, j'aimerais déclarer officiellement que ma délégation apprécie les importants efforts faits par le Comité spécial contre l'apartheid pour coordonner la lutte internationale contre l'apartheid. Le Comité a grandement

M. Budhathoki (Népal)

contribué à éveiller la conscience internationale à propos de ce système criminel. L'apport du Comité spécial montre à l'évidence que le rôle actif des Nations Unies est déterminant dans les efforts que nous faisons ensemble pour provoquer des changements rapides et pacifiques, notamment en multipliant les pressions sur l'Afrique du Sud et en appuyant les instruments du changement.

M. AL-NASSER (Qatar) (interprétation de l'arabe) : On peut dire en bref que la politique d'apartheid menée en Afrique australe constitue un déni des droits fondamentaux de l'homme, une manifestation odieuse de l'impérialisme en voie de disparition dans de nombreuses parties du monde mais dont le régime de Pretoria reste le dernier bastion sur le continent africain.

C'est une politique fondée sur la domination du reste des citoyens par une minorité qui ne représente pas plus de 15 % de la population, c'est le monopole du pouvoir politique, et pour la majorité, le déni des droits politiques, économiques et sociaux; plus grave encore : le déni des droits de l'homme fondamentaux.

A l'époque de l'égalité entre les peuples et de l'affirmation des droits de l'homme, le régime de Pretoria persiste à pratiquer sa politique d'apartheid sur la base de théories racistes et de mythes politiques, à savoir que la minorité est le peuple élu porteur d'un message divin. Cela permet peut-être d'expliquer la manière odieuse dont la minorité au pouvoir pratique sans rougir sa politique d'oppression et de répression. Le régime de Pretoria entretient une relation maître-esclave avec la majorité en maîtres, se livrant à des actes de brutalité et de répression, empêchant la population autochtone de prendre part au gouvernement et la soumettant à toutes sortes de restrictions et de privations de ses droits. Il nous paraît très difficile de trouver ailleurs dans le monde une population traitée de cette façon.

Le régime de Pretoria persiste dans ses actes de cruauté et d'injustice car pour des raisons stratégiques et économiques de nombreux pays l'aident et le soutiennent; le régime de l'apartheid existe depuis de nombreuses années. Sous son égide, la minorité blanche jouit de privilèges, d'immunités et d'une grande richesse, à l'abri des sanctions trop lentes, décidées par la communauté internationale pour le combattre; le racisme de la minorité blanche et son refus de reconnaître la réalité de la population africaine, ses droits et son potentiel; l'absence de contacts et de communication; tous ces facteurs et bien d'autres font obstacle au règne de l'égalité dans le pays.



M. Al-Nasser (Oatar)

Israël est à l'avant-garde des Etats qui donnent assistance à l'Afrique du Sud et qui coopèrent avec elle dans le domaine militaire. Israël et l'Afrique du Sud sont liés par la même philosophie, les mêmes intérêts et, au niveau des régimes, le même destin. Le danger de ce régime se caractérise ainsi : alors que nous trouvons des différences entre les droits économiques, politiques et sociaux entre les peuples de diverses parties du monde, la principale caractéristique de l'Afrique du Sud est la discrimination raciale qui permet au régime de distinguer entre les différents groupes et races et de faire de l'apartheid, de la discrimination raciale, la base du système économique et social du pays. Cela a servi de tremplin à une politique économique et sociale qui a fait de la majorité noire la population la plus pauvre du pays. Des décrets privent la population de certains emplois, légifèrent sa vie économique et la privent de tout droit de propriété en Afrique du Sud et en Namibie, empêchant toute réforme ou tout changement du système économique réservé à la majorité.

En ce qui concerne l'aspect politique du problème, les Africains ne peuvent pas voter ou occuper des postes en Afrique du Sud, sinon dans ce que l'on appelle les bantoustans. Le régime de l'apartheid en Afrique du Sud défie la communauté internationale depuis que la question a été présentée pour la première fois à l'Assemblée générale en 1952, et plus particulièrement depuis les massacres de Sharpeville en 1960, qui ont sensibilisé l'opinion publique mondiale quant au problème de l'apartheid en Afrique du Sud. Depuis lors, chaque année l'Assemblée générale adopte des résolutions qui dénoncent et condamnent la politique d'apartheid et qui demandent à la communauté internationale de ne donner aucune assistance au régime qui pratique cette politique en Afrique du Sud. Mais la communauté internationale, et notamment les pays qui partagent des intérêts économiques et stratégiques avec le régime de Pretoria, ont accordé bien peu d'importance aux résolutions des Nations Unies qui ne servent peut-être qu'à signaler à l'attention mondiale le drame que vivent 20 millions d'êtres humains en butte à l'oppression et aux privations par la faute d'une minorité qui ne compte pas plus de 6 millions de gens.

Nous sommes sur le point de résoudre la question de Namibie et nous espérons que rien ne viendra y faire obstacle, comme nous l'avons vu dans d'autres cas.

M. Al-Nasser (Qatar)

Nous nous demandons s'il y a le moindre espoir de changement de l'apartheid, l'apartheid qui est resté insensible à toutes les pressions, à tous les appels de la communauté internationale et qui n'a pas fait le moindre cas des normes humaines et juridiques.

M. Al-Nasser (Qatar)

De temps à autre, certains événements semblent annoncer un changement dans la politique du régime. Nous sommes heureux de noter que le militant, Nelson Mandela, ne retournera pas en prison et que la peine de mort des Six de Sharpeville a été commuée en détention. Nous n'avons rien vu ni entendu toutefois qui laisserait présager que le système d'apartheid, source de toute la tragédie de l'Afrique du Sud, touche à sa fin.

Les pays du monde se contenteront-ils de suivre cette question en tant qu'observateurs ou s'acquitteront-ils de leur engagements humanitaires, en vertu de la Charte, et exigeront-ils l'égalité des hommes et des droits pour tous les peuples sans distinction de race, d'origine ou de couleur, comme le stipule la Charte de l'Organisation?

Nous espérons que la communauté internationale prendra de nouvelles mesures car il est honteux qu'elle reste simple spectateur du système d'apartheid en Afrique du Sud.

M. MOULTRIE (Bahamas) (interprétation de l'anglais) : Alors que la communauté internationale réaffirme son attachement aux principes et objectifs de la Charte, l'Afrique du Sud reste le bastion du racisme et de l'apartheid. Le régime odieux de l'apartheid en Afrique du Sud persiste en dépit des pressions croissantes exercées au moyen de sanctions, de résolutions, d'embargos et d'appels au désinvestissement.

Au fil des ans, la politique d'apartheid du gouvernement Botha s'est intensifiée au point que toutes ses actions sont suspectes, même celles qui paraissent positives. De cette politique émanent les signaux confus qui ont été donnés récemment : il semble qu'il y a une politique pour l'exportation et une autre pour la consommation locale. A l'étranger, le gouvernement Botha a conclu un accord avec l'Angola et Cuba, qui donnerait son indépendance à la Namibie au titre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, conduirait au retrait des forces cubaines de l'Angola, et mettrait fin aux incursions militaires sud-africaines dans ce pays.

En Afrique du Sud, un procès qui avait duré trois ans s'est terminé par la condamnation de quatre dirigeants noirs accusés de trahison pour avoir incité à l'opposition contre la politique du gouvernement. Ces condamnations pour trahison sortent de l'ordinaire car elles s'écartent des normes civilisées du droit. Les accusés n'avaient commis aucun acte de violence ni aidé un ennemi étranger. Ils

M. Moultrie (Bahamas)

avaient simplement dirigé les protestations contre le système d'apartheid. Maintenu en appel, ce jugement semblerait signifier que quiconque agit en tant que dirigeant de l'opposition noire à la politique gouvernementale est passible de l'inculpation de trahison. En fait, le Gouvernement pourra exiger une loyauté sans faille de personnes qui ne peuvent voter ni pour ni contre lui. Cette décision semble annoncer la persécution sans limite des opposants nationaux.\*

Puis, à la surprise de la plupart des observateurs, le Président Botha a commué les peines de mort des Six de Sharpeville et a annoncé que Nelson Mandela, lorsqu'il sera remis de la tuberculose, sera gardé à vue au lieu de réintégrer la prison. Tout récemment, le Gouvernement sud-africain a libéré deux nationalistes de longue date, le dirigeant du Pan Africanist Congress et un membre de l'African National Congress, tous deux remis en liberté pour des raisons censément humanitaires.

Bien qu'elles puissent être de courte durée, les raisons politiques sont évidentes. Les politiques opposées de conciliation à l'étranger et de répression à l'intérieur ont un double objectif : premièrement, désarmer l'opposition blanche conservatrice et remporter les élections nationales le printemps prochain, et, deuxièmement, détourner l'attention de la communauté internationale et, ce faisant, réduire la pression qui est appliquée.

En outre, le financement supposé par le Gouvernement sud-africain de la série de télévision "Shaka Zulu", qui dépeint l'homme noir comme un sauvage sanguinaire et assoiffé de pouvoir, incapable d'assumer sa propre destinée, est encore une nouvelle tentative de justification de l'apartheid.

Les Bahamas condamnent la politique d'apartheid et tout en nous réjouissant de ce que la communauté internationale se soit associée aux populations de l'Afrique du Sud pour demander le démantèlement du système, nous sommes toutefois préoccupés de voir que certains pays continuent de saboter les sanctions pour profiter du vide économique créé à la suite des mesures adoptées par d'autres pays. Les Bahamas estiment que ce n'est que grâce à des sanctions économiques suffisamment coûteuses pour obliger l'Afrique du Sud à entamer un dialogue avec les représentants de l'African National Congress et d'autres organisations légitimes de la population noire, que l'on pourra réellement hâter le démantèlement de l'apartheid.

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Moultrie (Bahamas)

Les Bahamas notent avec satisfaction que le nombre des pays qui appuient les sanctions s'accroît dans toutes les régions. Cependant, il en est qui tardent encore à imposer des sanctions économiques générales contre l'Afrique du Sud et nous demandons un consensus international sur la question critique des sanctions.

Nous sommes convaincus que ce n'est que par l'élimination totale de l'apartheid et la création d'une société démocratique non raciale fondée sur le gouvernement de la majorité qu'une paix juste et durable et la démocratie pourront exister en Afrique du Sud. C'est pour cette raison que les Bahamas ont appuyé la résolution 43/13 du 26 octobre 1988, qui condamne les récentes "élections municipales" comme contraires aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous rejetons en outre tout prétendu règlement négocié sur la base de ces élections.

Nous estimons de même que la Convention internationale sur la répression et le châtement du crime d'apartheid sera très utile pour contrer la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. Nous voudrions que les dispositions de cette convention reçoivent un appui et une adhésion plus grande, particulièrement en ces temps de résistance accrue à l'apartheid en Afrique du Sud.

La montée de la résistance noire contre l'apartheid est une preuve évidente que la majorité noire ne se laisse pas intimider par la répression sauvage et brutale des états d'urgence fréquents et prolongés, tel que celui qui est en cours. La démocratie, la déségrégation raciale, la justice sociale et l'abolition de l'apartheid sont maintenant considérées par beaucoup comme des questions cruciales de vie et de mort.

Le surarmement de l'Afrique du Sud entretient dans la sous-région une situation d'insécurité permanente destinée à déstabiliser les Etats africains de première ligne. De l'avis des Bahamas, les Etats de première ligne souverains de l'Afrique australe devraient recevoir une protection contre les incursions et les bombardements des forces militaires sud-africaines qui causent la mort de civils innocents et provoquent des bouleversements dans leurs sociétés et leurs économies.

Les Bahamas condamnent vivement cette pratique et demandent à tous les membres de la communauté internationale de s'associer à elles pour prêter une assistance économique et humanitaire aux Etats de première ligne qui restent prêts, de façon méritoire, à faire des sacrifices pour la cause de la liberté et de la justice.

Lorsque l'Assemblée générale a adopté, la semaine dernière, cinq projets de résolution sur la question de Namibie, les Bahamas ont voté pour ces projets qui demandent le retrait de l'Afrique du Sud de la Namibie et la création d'une Namibie

M. Moultrie (Bahamas)

libre et souveraine. Nous avons bon espoir que les négociations tripartites entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, avec la médiation des Etats-Unis, garantiront l'indépendance véritable de la Namibie.

L'Afrique du Sud ne peut trouver ni paix ni prospérité dans le modèle de la suprématie blanche. Le seul moyen est de s'allier à la majorité noire. Les commutations de peine de Sharpeville ont été un geste marquant. La libération inconditionnelle de Nelson Mandela serait encore plus significative.

M. Moultrie (Bahamas)

Les expériences passées ont clairement démontré que la communauté internationale ne doit pas se contenter de reconnaître les dangers que représentent pour la paix mondiale le système d'apartheid ou le refus des droits de l'homme fondamentaux et des libertés fondamentales. Il incombe plutôt aux Etats Membres de l'Organisation d'agir de façon pertinente, à titre individuel et collectif, pour maintenir leurs pressions sur le Gouvernement sud-africain afin de le contraindre à renoncer à ses politiques d'apartheid, non pas en temps opportun mais à titre prioritaire.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

COMMUNICATION FAITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL EN VERTU DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 12 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES : NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/611)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée générale est saisie d'une note du Secrétaire général qui fait l'objet du document A/43/611.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de ce document?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 7 de l'ordre du jour.

## POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU CONSEIL DE SECURITE (A/43/2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Conseil de sécurité (A/43/2)?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons achevé l'examen du point 11 de l'ordre du jour.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES ELECTIONS

e) ELECTION DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES : NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/864)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Dans sa note (A/43/864) au titre de ce point, le Secrétaire général propose de proroger le mandat du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Jean-Pierre Hocké pour une période de trois ans, commençant le 1er janvier 1989 et s'achevant le 31 décembre 1991.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 16 e) de l'ordre du jour.

**POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**

**NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS**

k) **CONFIRMATION DE LA NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT : NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/866)**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : Dans sa note (A/43/866) du 25 novembre 1988, le Secrétaire général propose de proroger le mandat de M. Kenneth Dadzie, pour une nouvelle période de trois ans, commençant le 1er janvier 1989 et s'achevant le 31 décembre 1991.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite confirmer la prorogation du mandat de M. Kenneth Dadzie?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : Nous avons maintenant achevé l'examen du point 17 k) de l'ordre du jour.

**PROGRAMME DE TRAVAIL**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : Je tiens à informer l'Assemblée générale que nous avons reçu une lettre du Représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations Unies, dans laquelle il demande, au nom des Etats arabes, de reporter à une date ultérieure, qui sera fixée à la suite de consultations, l'examen du point 37 de l'ordre du jour, intitulé "Question de Palestine".

En conséquence, je propose que l'Assemblée générale reporte à une date ultérieure, qui sera annoncée en temps opportun, l'examen du point 37 de l'ordre du jour, intitulé "Question de Palestine".

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée en a ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 55.